



Élections 2017 BESOIN D'EUROPE

DANS CE NUMÉRO

- p. 6-7** Et l'Europe dans nos débats électoraux ?
par **Marcel Grignard**
- p. 12-13** Europe politique : vers une double
démocratie, par **Michel Aglietta**
et **Nicolas Leron**
- p. 14-15** Brexit, le casse-tête budgétaire,
par **Hervé Jouanjean**
- p. 17** Quelle organisation du secteur
financier après le Brexit ?
par **Odile Renaud-Basso**
- p. 21** La microfinance : un outil éthique,
social et... européen, par **Philippe Maystadt**,
Patrick Sapy et **Dominique de Crayencour**
- p. 23** Entrepreneurs sociaux et avant tout européens,
par **Hugues Sibille**
- p. 25** Vers une économie post-capitaliste ?
par **Michel Bauwens**
- p. 30** Défense et sécurité : déni ou sursaut ?
par **Nicole Gnesotto**

Auditions et médias

Auditions

Brexit et avenir de l'Union

► Marcel Grignard et Anne Macey ont été entendus à l'Assemblée Nationale, le 15 décembre dernier, sur le Brexit et l'avenir de l'Union.

Socle des droits sociaux

► Marcel Grignard et Anne Macey ont été auditionnés, le 12 octobre dernier, par les sections des Affaires sociales et de la Santé et Travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans le cadre de la saisine gouvernementale : « *La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux* ».

Interventions radiophoniques sur RFC (Radio chrétienne francophone), Bruxelles

Budget européen post-Brexit

► Hervé Jouanjean était l'invité de Léo Potier dans l'émission *L'espace Europe* sur RCF Bruxelles le 21 décembre 2016.

Banques italiennes

► Carole Ulmer a été interviewée sur RCF Bruxelles le 14 décembre 2016.

Emploi des jeunes en Europe

► À l'occasion de la semaine européenne des compétences professionnelles, Katarina Cirodde était interviewée sur RCF Bruxelles le 7 décembre.

Citoyenneté européenne

► Dans le cadre du programme *Hear my voice* organisé par Confrontations Europe, RCF Bruxelles a diffusé une partie de la rencontre qui s'est tenue au Centre régional d'information jeunesse entre de jeunes Lillois et l'assistant parlementaire Jean-Gabriel Audebert du Parlement européen le 30 novembre dernier à Lille. Retour sur les questions de renouvellement démocratique et de citoyenneté européenne.

Perturbateurs endocriniens

► Marcel Grignard est intervenu le 30 novembre, sur les ondes de RCF Bruxelles, pour décrypter un enjeu de santé publique encore loin de faire consensus en Europe.

Identité européenne

► Philippe Herzog était l'invité de Léo Potier sur RCF Bruxelles le 16 novembre.

Intervention télévisée

Automatisation et numérique

► La peur des immigrants semble avoir été au cœur du vote du Brexit et de l'élection de Donald Trump. Les étrangers sont-ils à blâmer pour les baisses d'emplois dans l'industrie et le tertiaire ? Qu'en est-il des robots qui petit à petit remplacent la main-d'œuvre humaine ?

Invitée par France 24 (en anglais), Carole Ulmer a participé à un débat sur ce sujet.

UNE DÉMOCRATIE CONGELÉE ?



© BNP Paribas

Dominique Graber
Vice-présidente
de Confrontations Europe.
Directrice des
Affaires publiques
du groupe BNP Paribas

A lors que nous venons de vivre un séisme avec la sortie du Royaume-Uni d'une Union européenne qui n'avait été conçue que pour s'élargir, ou, au mieux, une farce, si l'on en juge par les difficultés des partisans du Brexit à présenter une feuille de route claire et alors que les prévisions de croissance placent encore l'Europe en queue des grandes zones économiques nous laissant à la traîne d'un monde qui court après toujours plus de biens de consommation sans vraiment s'inquiéter des externalités négatives, il y a un risque fort que la démocratie ne congèle une nouvelle fois les volontés de changement. Comme souvent, les médias caricaturent les enjeux au lieu de fournir le cadre d'un échange pédagogique nécessaire à la compréhension d'un environnement de plus

en plus complexe et les candidats ne semblent pas vraiment enclins à élever le débat en se contentant de messages simplistes. Or ce temps fort de la vie démocratique, qu'est une campagne présidentielle, devrait susciter un large débat qui s'appuie sur un diagnostic réaliste de l'état de la France, qui détermine les grands enjeux économiques et sociaux et permette d'énoncer des choix clairs. C'est collectivement, à l'échelle européenne, et non, en prônant, comme certains candidats et pas seulement dans les partis d'extrême droite, le repli sur des frontières nationales, nécessairement trop exiguës pour répondre aux enjeux actuels, qu'il nous faut prendre notre destin en mains.

À l'extérieur même des frontières de l'Union européenne, les pays dotés du consensus social le plus fort, comme la Suisse ou la Norvège, l'ont bien compris et s'arriment à l'Europe, y reconnaissant des valeurs que nous ne mettons pas suffisamment dans la colonne « actifs » du vivre ensemble, quand certains États membres ne voient souvent en elle qu'une pompe à subventions. C'est cette Europe qui offre des cadres dans lesquels peuvent s'inscrire les politiques nationales que nous mettons en avant dans ce numéro. Un budget européen réduit – du fait du départ du Royaume-Uni – peut être démultiplié s'il est mis au service d'opérations transfrontières (de Recherche&Développement, par exemple) et si chaque État membre cesse de raisonner en retour net de sa contribution. Une Union économique et monétaire qui favorise la transversalité est appelée de nos vœux. Aux citoyens qui attendent de l'Europe des contributions concrètes en matière de sécurité, on dira ce que l'Europe peut faire en démultipliant les politiques nationales si les États membres font preuve de plus de volonté politique.

L'Europe va sans doute moins mal que les populistes de tout poil veulent nous le faire croire. Les élections du printemps prochain devraient aussi être l'occasion de rappeler tout ce qu'on lui doit au quotidien dans les grandes et les petites choses et au sein du cadre juridique le plus sûr de la planète, ce qui n'est pas le moindre de ses actifs. Il faudrait, pour cela, que les candidats, quelle que soit leur étiquette politique, aient un peu d'humilité et beaucoup d'intelligence et admettent que l'union, la complémentarité, le partage rendent plus riche que le repli sur soi et les égoïsmes. La démocratie, française, européenne, en sortira alors renforcée. Décongelée.

► LIBRE PROPOS

p. 4 Changer ou subir, par Philippe Herzog

► NATIONS ET DÉMOCRATIE

p. 6 Et l'Europe dans nos débats électoraux ?
par Marcel Grignard

p. 8 Mettre fin au double langage,
par Thierry Philipponnat

p. 10 Le double angle mort de la démocratie,
par Antoine Vauchez

p. 11 Retour sur le « non » au référendum italien
par Edoardo Reviglio

► RELANCER L'EUROPE

p. 12 Europe politique : vers une double démocratie,
par Michel Aglietta et Nicolas Leron

p. 14 Brexit, le casse-tête budgétaire,
par Hervé Jouanjean

p. 16 Productivité, le défi de notre temps
par Carole Ulmer

p. 17 Quelle organisation du secteur financier
après le Brexit ? par Odile Renaud-Basso

► QUEL NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT ?

p. 18 Industrie 4.0 : vers une approche globale
par Carole Ulmer

p. 19 Favoriser la visibilité des projets
à l'échelle régionale, par Jean-Louis Marchand

p. 20 Mobilité durable : réguler et innover ?
par Édouard Simon

p. 21 La microfinance : un outil éthique,
social et... européen, par Philippe Maystadt,
Patrick Sapy et Dominique de Crayencour

p. 22 Quelles priorités pour le socle social européen ?
par Jean-François Pilliard

p. 23 Entrepreneurs sociaux et avant tout européens,
par Hugues Sibille

p. 24 Pour une économie collaborative :
équitable et participative, par Nicole Alix

p. 25 Vers une économie post-capitaliste ?
par Michel Bauwens

p. 26 L'Europe et les jeunes, une histoire d'emploi
par Katarina Cirodde

p. 27 Faut-il supprimer la DG Commerce ?
par Alain Berger

► CLIMAT/ÉNERGIE

p. 28 COP 22 : après l'effervescence,
un réveil douloureux, par Michel Cruciani

► SÉCURITÉ

p. 30 Défense et sécurité : déni ou sursaut ?
par Nicole Gnesotto

► LIVRES

p. 31 « L'Âme des peuples », par Clotilde Warin

CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Iconographie : Alexis Couette • Comité de rédaction : Marie-France Baud, Irina Boulin-Ghica, Katarina Cirodde, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Hervé Jouanjean, Anne Macey, Thierry Philipponnat, Carole Ulmer, Jérôme Vignon, Clotilde Warin. 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@confrontations.org. Internet : confrontations.org • Commission paritaire n° 0419 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris. Imprimé en France. Illustration de couverture : © DR

CHANGER OU SUBIR



Philippe Herzog
Président fondateur

Il y a nécessité de forger une vision et une politique de l'Europe dans le monde.

Les temps changent et les choix politiques à faire vont requérir toute notre intelligence. Commençons par sortir du piège qui consiste à englober les mouvements politiques en cours sous le vocable de « populismes ». Des couches populaires souffrent et changent d'attitude envers la mondialisation : comprenons-les. Méfions-nous des amalgames, comme nous y invite Paul Krugman : les politiques conduites en Pologne et en Hongrie – où notre inquiétude concerne les atteintes aux libertés publiques – ne sont pas les mêmes qu'aux États-Unis, où le « populisme » de Trump et de ses acolytes est une pure duperie qui prépare la casse de l'État social. Et surtout constatons que coller des étiquettes sert souvent d'alibi à ceux qui refusent de faire leur autocritique. En prétendant rassembler contre les populismes, des élites arrogantes imposent des choix culturels et politiques que nombre de populations rejettent.

Les mutations sociopolitiques sont révélatrices d'une crise profonde de l'Occident ; elles annoncent une période critique pour l'Europe et la France en particulier. Sommes-nous condamnés à subir les événements ? Il n'y a rien de plus difficile que de se remettre en cause. À ceux qui demandent nos suffrages, nous devons exiger qu'ils fassent des offres politiques novatrices reposant sur un diagnostic sérieux des réalités. Et qu'ils gouvernent en faisant appel à la participation de toutes les forces vives de la société.

Une nouvelle géopolitique

Des changements de la géopolitique et de l'économie mondiale s'annoncent. Donald Trump affiche son mépris à l'égard des préoccupations relatives à la paix et à l'écologie. Il s'inscrit dans une pure logique de grandes puissances rivales, s'en prend à la Chine et se rapproche de la Russie, renverse les pactes noués en Asie et en Europe depuis l'après-guerre. En Syrie, au nom du combat contre le terrorisme – qui se déplace – Assad, Poutine et d'autres ont, pour reprendre les mots de Tacite, créé un désert et ils appellent cela la paix.

S'il y a nécessité de forger une vision et une politique de l'Europe dans le monde, c'est bien aujourd'hui. Et le retour au contrôle des frontières nationales est une absurdité. Il y a besoin d'une Europe puissante qui établisse sa sécurité collective intérieure et extérieure, organise un marché européen du travail, accueille l'Ukraine, investisse massivement sur le

continent africain... autant de défis qui rompent avec les conceptions obtuses des souverainismes nationaux de droite et de gauche, et qui appellent un dialogue franc et d'intérêt mutuel avec la Russie, la Turquie, et tous les États concernés.

Trump, c'est aussi la guerre monétaire et commerciale. Il prépare une relance de l'économie américaine conçue de façon à susciter un boom des profits, les marchés financiers applaudissent. Mais la relocalisation d'emplois aux États-Unis sera plus difficile qu'il n'est proclamé et le déficit commercial américain s'aggravera. Le dollar engage une hausse durable, c'est une très mauvaise nouvelle pour les pays émergents qui sont lourdement endettés en dollars et pour la Chine. La rhétorique protectionniste de Trump va se traduire en actes, mais le protectionnisme ne protège plus et la violence des antagonismes va redoubler.

Sortir de la stagnation en Europe

L'Europe devrait reprendre son combat pour de nouvelles régulations multilatérales et entreprendre une mutation de l'Union en puissance publique capable d'une politique économique intérieure et extérieure. C'est d'autant plus nécessaire que la stagnation s'installe. Bien entendu il faut et on peut combattre les excès de l'hyper-libéralisme – on le voit par exemple avec les efforts entrepris en matière de fiscalité des grandes entreprises. Mais il faut souligner aussi les responsabilités des dirigeants politiques et des affaires issus de couches sociales libertaires aisées. Ils ont négligé le rôle fondamental du travail pour la dignité de l'homme et pour la production d'une société. En reléguant le travail aux oubliettes, tout en prétendant protéger les travailleurs, ils ont choisi de cultiver systématiquement la consommation. Comme le souligne bien Pierre-Yves Gomez, le néolibéralisme et la « post-modernité » soi-disant progressistes font bon ménage dans l'idéologie contemporaine.

Si l'adhésion de nos populations à l'euro demeure, elle est néanmoins en régression. La mésentente entre l'Allemagne d'un côté, la France et les pays d'Europe du Sud de l'autre, traduit une dissymétrie des forces productives, source de déséquilibre profond des balances de paiements. Comment Pascal Lamy peut-il juger la désindustrialisation inéluctable, alors que les Allemands avancent systématiquement vers « l'industrie 4.0 » ? Assouplir la règle budgétaire du déficit sous les 3 % et demander à l'Allemagne de relancer sa consommation ne règle rien à l'affaire.

Patrick Artus a raison de le souligner. Je crois indispensable d'établir une certaine division du travail en Europe pour stopper l'affaissement industriel et la carence des capacités d'innovation dans les pays faibles. Ceci nécessite des investissements et transferts massifs en leur direction et de réorienter le plan d'investissement communautaire vers des projets transfrontières d'intérêt mutuel.

Et cessons de ne voir que l'eurozone et de regretter l'élargissement. L'Allemagne et bien d'autres pays se préoccupent beaucoup plus que nous de l'Union des 27. Notre lien avec les pays d'Europe centrale et orientale a autant de valeur que celui que crée l'euro.


Brexit et intérêt mutuel

Sur cette toile de fond se greffe la question du Brexit. Il n'y a pas de bonne solution, sauf à articuler la négociation qui va s'engager avec un processus de refondation de l'Union dans un esprit d'intérêt mutuel. Mais le gouvernement britannique est placé devant une contradiction : mettre en œuvre la sortie et garder les avantages du marché commun et de l'Union douanière. La durée des négociations sera très brève puisque cette sortie doit être effective début 2019. Il faudra cinq à dix ans pour négocier de nouveaux accords bilatéraux durables entre le Royaume-Uni et tous ses partenaires commerciaux s'il quitte l'Union douanière. Le gouvernement de Theresa May a exploré la possibilité d'un « accord transitoire » d'assez longue durée pour éviter une sortie brutale de l'Union : ce serait un « soft Brexit ». Mais, à l'heure où j'écris ces lignes, il revient à l'idée d'un « hard Brexit », c'est-à-dire de quitter rapidement le marché et l'Union douanière. En tout cas, l'Union n'a pas intérêt à concéder un accord provisoire conçu pour soutenir le Royaume-Uni dans ses errements. Elle doit faire valoir que tout partenaire extérieur voulant bénéficier des avantages de l'Union douanière et disposer d'un passeport sur le marché intérieur doit respecter nos règles. Elle ne doit céder ni sur la liberté de circulation des travailleurs, ni sur la participation au budget. Le Brexit aura un coût pour ceux qui l'ont voulu. Mais associer le peuple britannique à une coopération structurelle dans le futur pour résoudre en commun les défis de la sécurité, de l'environnement et de la croissance en Europe est souhaitable.

Changer la France

La France est en période électorale. Ici comme à l'extérieur beaucoup craignent une nouvelle percée du Front National, mais la seule façon de l'endiguer est

de répondre beaucoup mieux qu'hier aux problèmes des Français. Tous ceux qui se sont inscrits dans une logique de recul inexorable du travail et de décroissance ont nourri la poussée du Front National. Tous ceux qui mettent le focus sur la protection du modèle social en l'état et font de nouvelles promesses d'allocations au lieu de donner la priorité à la réhabilitation de la création, du travail et de l'entreprise, ne peuvent que décevoir. Car notre conception du modèle social a nourri elle-même les inégalités ; c'est évident par exemple dans les domaines fondamentaux de l'éducation et la formation. L'innovation dans les biens publics et dans l'industrie, l'appropriation des nouveaux outils technologiques, doivent reposer sur un engagement massif des travailleurs privés et publics. C'est ainsi que nous pourrions rénover ensemble notre modèle social et économique. Et ce n'est pas l'Europe qui nous oblige à réformer l'État, nous devons le faire dans notre propre intérêt. Par contre l'Europe doit offrir des politiques publiques favorisant la dynamique et la synergie des nations. L'engagement européen des Français devrait être au cœur de nos joutes électorales et de nos programmes. Nous appelons à une mobilisation civique partout en ce sens, dans nos écoles, entreprises et régions.

Tout ceci appelle la restauration du cadre démocratique. La représentation nationale s'est sclérosée et la société civile manque de ressorts. Dans l'entre-deux-guerres et pendant celle de 1939-1945, des esprits animés par la foi et la raison préparaient la sortie de crise et la paix. Mais où sont aujourd'hui les préparateurs d'avenir ? La séparation des rôles entre dirigeants et dirigés, entre intellectuels et producteurs, entre les différentes professions, nous divise et nous paralyse. Pour faire renaître le projet européen, nous devons travailler à l'émergence d'une conscience commune par-delà les frontières. Pour cela nous devons comprendre que la citoyenneté nationale est exclusive parce qu'elle réserve ses « acquis » et ses projets aux siens, s'opposant ainsi à la formation d'une citoyenneté européenne et mondiale. La loi ne crée pas l'esprit d'un peuple ; seule elle peut une mobilité de pensée et d'action portée par des acteurs européens par-delà les barrières. Mais il ne s'agit pas de stigmatiser l'Europe des nations, car elle peut s'inscrire dans une ouverture et non pas signifier un repli. La nation peut renaître si elle s'ouvre à l'altérité et se rapproche avec d'autres. En partageant une renaissance de la culture et de la démocratie, nous pourrions redéfinir l'ambition d'une Communauté européenne. 

« Mais où sont
aujourd'hui
les préparateurs
d'avenir ? »

Philippe Herzog, 16 janvier 2017

ET L'EUROPE DANS NOS DÉBATS ÉLECTORAUX ?

Les candidats à l'élection présidentielle ne parlent d'Europe que de façon incidente et, la plupart du temps, pour critiquer une institution mal connue, mal aimée, mal en point. Les électeurs attendent qu'émerge un débat, porteur d'une vision d'avenir et traitant en profondeur les questions européennes.

Qu'attendons-nous des candidats à la présidentielle française ? Des débats de qualité qui éclairent l'avenir et de fait ne peuvent éluder la question européenne. L'Europe ne peut être un bouc émissaire censé « expliquer » les ratés nationaux, ni un simple ajout plaqué sur un programme se limitant à l'hexagone. Mais elle doit être cette vision proposant les voies, offrant les moyens de dépasser les crises et de donner aux citoyens des raisons d'espérer.

L'emploi et ses conditions sociales sont, avec les enjeux de sécurité face au terrorisme, les priorités des Français, comme de la plupart des Européens. La France a besoin de réformes profondes pour relever les défis auxquels elle est confrontée au sein d'une économie ouverte et en plein bouleversement. Les leaders politiques ne peuvent faire comme si notre pays pouvait assurer seul la maîtrise de ces mutations, redoutables par leur ampleur. Les interdépendances sont croissantes.

La croissance et l'emploi sont dorénavant corrélés à une évolution vers une économie décarbonée, soucieuse de la protection des ressources naturelles. Il s'agit là d'un impératif pour que les générations futures ne paient le prix fort de dérèglements déjà largement entamés. La population mondiale subit le résultat des comportements cumulés sur la surface du globe. Et aucun État, si puissant soit-il, ne peut en être seul maître du jeu. La numérisation de l'économie progresse rapidement et, avec elle, les incertitudes quant au nombre et à la qualité des emplois qui vont en découler. Quel usage sera fait des données personnelles ? Comment en garantir la protection ? Alors qu'un petit nombre de plateformes captent la création de valeur,

La France a besoin de réformes profondes



comment assurer la redistribution des nouvelles richesses produites ? Le terme « enjeux de société » prend ici tout son sens.

Rôle crucial de l'Europe

La réussite des réformes que la France engagera pour améliorer sa compétitivité et son niveau d'emploi dépendra aussi de son environnement économique. L'instabilité financière peut réduire à néant ses efforts de maîtrise des finances publiques. Comment la France pourrait-elle obtenir, à elle seule, que les multinationales paient leurs impôts pour les activités qu'elles déploient sur notre territoire, si chaque pays développe ses propres règles sur fond de concurrence fiscale ?

Dans l'ensemble de ces domaines, le rôle de l'Europe est crucial. Certes, des progrès ont été accomplis, mais que proposent les candidats pour franchir un cap supplémentaire ?

Peser sur ce que sera notre futur, c'est-à-dire exercer notre souveraineté, se pose aujourd'hui de manière radicalement différente. Vouloir agir à l'échelle d'un seul État ou, ce qui revient au même, laisser se déliter la construction européenne aboutira à constater que nous ne maîtrisons pas les évolutions qui s'imposent à nous. Cela ne fera que conforter la déprime d'un pays nostalgique du temps où il était une grande puissance. Au contraire, agir avec les autres Européens, c'est se donner les moyens de participer à construire notre destin commun dans un monde qui doit se réinventer. C'est par la force de leurs coopérations que les sociétés humaines ont pu se développer et prospérer au fil de leur histoire. C'est aussi en assumant ce choix de la dimension européenne que les leaders politiques parviendront à dénouer une des causes majeures de la crise du politique à savoir l'écart grandissant entre la complexité et la globalisation des

problèmes et les limites des moyens mis à la disposition des dirigeants pour y faire face. Fossé qui conduit à une forme d'impuissance et décrédibilise l'action politique.

La France ne peut fuir sa responsabilité

Garantir la sécurité intérieure, gérer les frontières, assurer la sécurité extérieure sont indissociables et nécessitent la mise en place de politiques cohérentes et de long terme. Ces défis nous imposent de choisir entre une stricte consolidation des solutions nationales ou un renforcement de l'efficacité de dispositifs européens communs. Revenir aux frontières nationales est onéreux : aux frais liés à la protection des frontières (bien plus élevés que la quote-part nationale d'un Schengen amélioré) s'ajoute le surcoût économique lié à leur fermeture : la suppression de Schengen coûterait 10 milliards par an à la France... Si la solution nationale permet de maîtriser totalement les moyens mis en œuvre, l'efficacité en est limitée à l'heure de la cybercriminalité et de la porosité des frontières. Opter pour une solution européenne exige, en revanche, de jouer le jeu de la mise en commun des données, de la coopération entre services de renseignements, de lutte contre le terrorisme et la criminalité.

Les tragiques événements berlinois de décembre dernier nous ont une nouvelle fois rappelés que la coopération européenne ne doit pas rester un vain mot. La sécurité extérieure doit être conjuguée à une force militaire et une diplomatie puissante. L'assumer seul est voué à l'échec alors que le siège permanent de la France au Conseil de sécurité apparaît de plus en plus comme l'héritage d'une histoire de plus en plus lointaine. Mais sommes-nous prêts à promouvoir une industrie de défense européenne et à placer une partie de nos forces diplomatiques au service de l'Union européenne ? Souhaitons-nous que l'Europe puisse parler d'une seule voix pour contrebalancer le poids des Russes et des Américains ?

Des questions, qui peuvent paraître simples, n'en sont pas moins essentielles : Que voulons-nous faire ensemble ? Quels risques sommes-nous prêts à assumer ? Dans

quels domaines entendons-nous partager notre souveraineté ? Les Européens doivent répondre à ces interrogations, qui se traduisent dans une multitude de questions précises portant sur l'emploi, l'économie, l'éducation, la sécurité... s'ils veulent redonner corps à une politique européenne.

Les sommets européens – indispensables certes – se succèdent, mais déçoivent, les États membres restant prisonniers du climat de défiance mutuelle qui s'est peu à peu instituée et de leur incapacité à dépasser les intérêts nationaux de court terme. Repenser le fonctionnement institutionnel de l'Europe n'est pas d'actualité tant l'Union européenne semble éloignée des citoyens et

de leurs préoccupations quotidiennes et parvient mal à prendre en compte la diversité culturelle des peuples qui la composent. Il est urgent de relancer

de véritables processus de délibération associant les citoyens et de repenser les liens entre les États membres et l'Union, notamment en y associant les Parlements nationaux.

Les candidats à la présidentielle doivent éclairer leur vision de l'Europe de demain et dire comment ils entendent mener les chantiers de rénovation de la politique européenne. Quel marché unique ? Quelle Union économique et monétaire ? Comment articuler Union européenne, Union économique et monétaire et voisinage ?

Le besoin de confiance

L'Europe, ce n'est pas 27 fois la France. Pourquoi les autres pays accepteraient-ils de se laisser dicter des mesures qui apparaîtraient relever d'un intérêt strictement national ? Sans faire l'effort de connaître les autres Européens, sans poser, dans le débat, le fond des désaccords, nous n'avancerons pas. Une politique européenne n'est pas le résultat d'un simple rapport de force entre États où les plus nombreux l'emportent à l'image de l'enjeu électoral national. Elle résulte d'un consensus recouvrant un intérêt commun en construction permanente. Retrouver la confiance entre Européens est le passage obligé pour y parvenir.



© Orkidia / 123RF

La France a sa part de responsabilité dans le climat de défiance qui s'est installée entre les États membres. Elle n'a pas la réputation d'être celle qui tient toujours ses engagements et met en œuvre les réformes qu'elle sait devoir conduire (quand elle ne renvoie pas sur l'Europe les responsabilités qui sont les siennes). L'appartenance à l'Union européenne, à l'Union économique et monétaire a ses atouts et ses contraintes. Elle oblige à observer les règles décidées en commun et à mettre tout en œuvre pour les faire évoluer quand nécessaire.

Qu'appelons-nous de nos vœux ? Des Européens agissant ensemble dans le domaine du numérique afin d'en faire une opportunité. Une « économie sociale de marché » à même de soutenir un développement économique prenant en compte les enjeux sociaux et sociétaux, faisant de leur monnaie commune un moyen de peser dans l'équilibre de la finance mondiale... Une Europe référence en matière de solidarité, de démocratie, de paix. Cet horizon semble lointain, voire inaccessible tant l'Europe semble aujourd'hui enfoncée dans les crises. Mais c'est aujourd'hui qu'il nous faut poser ces balises.

Que l'ensemble de ces enjeux européens soient abordés de façon constructive dans la campagne qui s'annonce serait une étape. C'est là l'attente de la grande majorité des citoyens en France, mais aussi en Europe, dans cette période de transition entre un monde finissant et un futur incertain que nous voulons porteur de progrès. ☞

Marcel Grignard, président de *Confrontations Europe*

METTRE FIN AU DOUBLE LANGAGE

L'Europe est minée par les discours de responsables politiques qui jouent double jeu, tenant certains propos à Bruxelles et d'autres dans leurs capitales. L'Europe est aussi contestée de l'intérieur, notamment au sein du Parlement européen. Comment mettre un terme à ces pratiques qui nuisent à l'Europe et nourrissent son impopularité auprès des citoyens ?

L'Europe est devenue le bouc émissaire de tous les maux de la société. Ce phénomène est nourri par le double langage qui sévit à peu près partout au sein de la classe politique. Il s'agit aujourd'hui de stopper cela, à défaut de quoi l'aventure de l'Union européenne sera bientôt terminée.

Quand il s'agit d'Europe, il existe - à droite comme à gauche, et tous pays confondus - trois types de personnalités politiques. En premier lieu, la grande masse des politiques « *mainstream* », qui jouent le jeu de l'Europe quand ils sont à Bruxelles et qui entament la mélodie du « *c'est la faute à Bruxelles* » dès qu'ils reviennent chez eux. Ensuite, la catégorie, croissante de surcroît, de ce qu'il est désormais convenu d'appeler les populistes, c'est-à-dire les politiciens spécialisés dans la mise en avant de solu-

tions simplistes à des problèmes complexes. Leur mode opératoire est la division et leur refrain préféré, le rejet de l'autre. L'Europe est, pour eux, une aubaine. Elle leur permet de prospérer grâce à la conjonction de tous leurs ingrédients favoris : la distance entre « Bruxelles » et leurs capitales respectives, la complexité des processus décisionnels européens et la difficile interaction de nombreuses nationalités différentes. Enfin, le dernier « profil », fortement minoritaire, est celui des pro-Européens, généralement des députés au Parlement européen. Ces élus bénéficient rarement d'une notoriété conséquente dans leur pays d'origine.

Les deux premières catégories de leaders politiques de cette taxonomie rassemblent

l'écrasante majorité de la classe politique. Ce constat signifie que les électeurs - de tous les États membres - sont soumis en permanence à une rhétorique populiste qui leur dit que l'Union européenne est à l'origine de tous leurs maux, et, en contrepoint quelque peu affaibli, l'argumentaire « *mainstream* » qui flirte avec elle dans l'espoir de justifier les mesures les moins populaires prises « à cause de Bruxelles ». La frange des politiques pro-européens - essentiellement des Parlementaires européens,

La frange des politiques pro-européens est inaudible

le plus souvent convaincus, compétents et travailleurs -, est, quant à elle, largement inaudible car les députés opèrent principalement dans la sphère européenne, c'est-à-dire loin de leur électorat d'origine.

« Bruxelles » n'existe pas

Dans un monde politique cohérent, l'intérêt des responsables politiques converge avec l'intérêt de la zone politique dont ils ont la charge, et le mandat qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont élus est en résonance avec la responsabilité qu'ils assument alors.

Cette situation n'est pas aujourd'hui celle qui prévaut dans l'Union européenne : à l'exception du cas des députés au Parlement européen dont le poids politique n'est pas suffisant, les « vrais » patrons de l'Europe sont aujourd'hui les dirigeants des pays les plus puissants de l'Union et le mandat de ces derniers leur est conféré à l'échelon national. Compte tenu de ce dernier point, il n'est pas étonnant qu'ils travaillent pour l'intérêt du pays qui les a portés à leur tête.

« Bruxelles » n'existe pas car les plus hautes décisions de l'Union sont prises par les responsables politiques nationaux via le Conseil des ministres, d'une part, et le Conseil européen, d'autre part. Le fait que ces responsables n'assument pas leurs décisions



et adoptent en permanence une forme de double langage qui les mène à blâmer Bruxelles une fois rentrés chez eux ne change rien à cet état de fait : ce sont eux, les dirigeants nationaux, qui prennent les décisions politiques de Bruxelles.

Comment serait-il possible de faire évoluer cette situation ? Sans doute en mettant en place deux mesures. La première aurait pour objectif de mettre fin au : « *c'est la faute à Bruxelles* » en améliorant la transparence des prises de position et de décision. Rendre publiques et mettre en avant, de façon beaucoup plus systématique qu'aujourd'hui, les délibérations du Conseil des ministres, du Parlement européen et, dans la limite du possible, du Conseil européen permettrait de réduire dans une large mesure la pratique du double langage. Quoi de plus efficace, pour limiter la tentation naturelle des responsables politiques d'adapter leur discours à ce que chaque audience locale a envie d'entendre, que d'instituer un système supprimant de facto la notion d'audience locale ? La mesure consisterait notamment à mettre en place, par exemple, une retransmission systématique à la fois télévisuelle et via internet des débats au Conseil des ministres et au Parlement et, plus généralement, à établir et diffuser largement un compte rendu exhaustif des positions prises.

La deuxième mesure consisterait à mettre fin au « *je profite de Bruxelles en travaillant à sa destruction* ».

L'une des grandes incohérences de l'Union européenne est sans nul doute le fait qu'elle finance ceux qui se sont donné comme tâche de la détruire... L'idée ici n'est évidemment pas de contester le droit de politiques ou de partis de s'opposer au principe même de l'Union européenne ou de plaider pour sa disparition. Ce droit est inhérent à la démocratie et doit être protégé au nom même des principes qui fondent l'idéal européen. L'idée est simplement de mettre un terme à une situation où des élus au Parlement européen travaillent ouvertement à la destruction de l'espace politique dont ils sont les élus et, pis encore, le font en étant financés par cet espace politique. Quelle entité peut raisonnablement consacrer des

Quelle entité peut raisonnablement consacrer des ressources financières à sa propre destruction ?

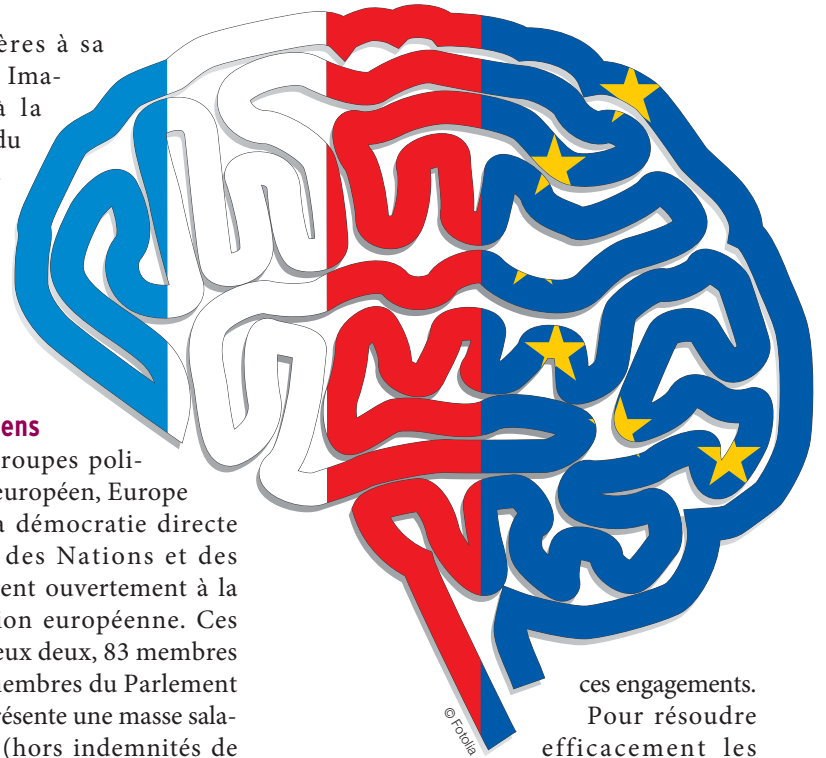
ressources financières à sa propre destruction ? Imagine-t-on un élu à la Douma, un membre du Congrès américain ou un parlementaire français travailler ouvertement à la destruction de la Russie, des États-Unis ou de la France ?

Députés anti-européens

Aujourd'hui, deux groupes politiques du Parlement européen, Europe de la liberté et de la démocratie directe (ELDD) et Europe des Nations et des Libertés (ENL) œuvrent ouvertement à la destruction de l'Union européenne. Ces groupes comptent, à eux deux, 83 membres élus – soit 11 % des membres du Parlement européen – ce qui représente une masse salariale brute annuelle (hors indemnités de présence) d'environ 8 millions d'euros à laquelle il convient d'ajouter environ 4 millions d'euros au titre des indemnités de frais généraux. À ces sommes viennent s'ajouter les subventions versées à chaque groupe politique constitué au sein du Parlement dont le montant représente plusieurs millions d'euros par an et par groupe. On notera que Jean-Marie Le Pen, Nigel Farage et Marine Le Pen, émergent au budget européen, en tant que députés, depuis, respectivement, 33, 18 et 13 ans...

Cette mesure pourrait s'articuler à trois niveaux. Il s'agirait, tout d'abord, de faire signer à chaque membre élu du Parlement européen une déclaration l'engageant à travailler en faveur de la construction de l'Union européenne. Il conviendrait aussi de faire signer à chaque groupe politique constitué au sein du Parlement européen une déclaration similaire, la signature de cette déclaration conditionnant le versement des subventions.

Enfin, dernier point, il serait judicieux d'instituer, au sein du Parlement européen, une commission disciplinaire veillant au respect de



ces engagements.

Pour résoudre efficacement les problèmes qui minent aujourd'hui la dynamique de la politique européenne, les mesures proposées ne suffiront pas, à elles seules, loin s'en faut, à constituer les réponses politiques ambitieuses dont l'Union a besoin pour retrouver un souffle. Elles peuvent apparaître, cependant, comme les conditions préalables pour que la classe politique s'empare demain des sujets politiques essentiels que sont, entre autres, l'établissement d'une nationalité européenne, l'élection directe de représentants européens par les citoyens européens, la constitution d'une véritable classe politique européenne, la création d'impôts européens substituables aux impôts nationaux, l'octroi de pouvoirs de taxation au Parlement européen (retourner le principe du « *pas de taxation sans représentation* » en un « *pas de représentation sans taxation* » !). Autant de sujets que l'Europe ne pourra refuser d'aborder indéfiniment sans renier la cohérence de son projet. ☞

Thierry Philipponnat*,
directeur de l'Institut Friedland,
président du Forum
pour l'investissement responsable

* L'auteur s'exprime ici à titre personnel

L'EUROPE DANS L'ANGLE MORT DE LA DÉMOCRATIE

À l'aube de ses 60 ans, la démocratie européenne se fait encore attendre. Comment faire émerger une politique démocratique au cœur des institutions européennes ?

Parmi les victimes collatérales d'une décennie de crises politiques, économiques et sociales européennes, il en est une qui est souvent oubliée : l'espoir si longtemps caressé d'une démocratisation de la politique européenne. L'idée a pourtant été au cœur des multiples réformes de Maastricht (1992) à Lisbonne (2007) : avec des partis politiques européens, un Parlement codécisionnaire et des instruments de participation, c'est toute une boîte à outils qui a été constituée, au fil des traités, pour permettre la naissance d'une politique démocratique transnationale. Et pourtant.

Dans un contexte qu'on pourrait dire « favorable » au regard des enjeux proprement européens qui ont jalonné la décennie (politiques d'austérité, fraude fiscale, accueil des migrants, etc.), cette politique démocratique européenne n'en finit pas... de ne pas naître ! La machinerie institutionnelle forgée pour la faire émerger est restée comme inerte, échouant à structurer un débat transnational qui est resté prisonnier du jeu des chancelleries et des institutions « indépendantes » – Banque centrale européenne et Commission européenne en tête.

Il y a pire. Loin de s'étendre, la base sociale de cette « politique européenne » n'a cessé de se réduire. Le meilleur baromètre, c'est la crise des horizons mobilisateurs européens traditionnels (« Europe sociale », « protection des droits fondamentaux », etc.) qui se trouvent progressivement désinvestis, faute de résultats ; mais c'est aussi l'indifférence diffuse face aux enjeux européens, très marquée au sein des catégories populaires convaincues de l'incapacité des acteurs politiques à affecter le cours d'une Europe vécue sur le mode de la fatalité.

Ce vide de politique européenne a été rapidement comblé par les partis populistes d'extrême droite qui sont, eux, bel et bien parvenus à imposer un cadrage transnational à la crise en termes de renationalisation et de refus de la



© Russian Romanchik / 123RF

« solidarité européenne », notamment depuis le début de la crise des réfugiés.

Pour comprendre les « occasions manquées » d'une politique européenne qui ne voit pas le jour, il faut évoquer l'étau qui l'enserme : entre, d'une part, un jeu national défensif qui politise contre l'Europe (sur le mode du rapport de force avec « le national ») et, d'autre part, une routine bruxelloise bien plus centrée sur le fonctionnement du Marché (politique de la concurrence, accords commerciaux internationaux) que sur la construction d'offres politiques capables d'enrôler les citoyens.

Illusion du « grand soir institutionnel »

D'un côté, en effet, « l'Europe » ne parvient pas à se frayer un chemin dans les systèmes politiques nationaux autrement que sur le mode du « problème » et de l'« exit » ; de l'autre, « la politique » échoue à trouver sa place au sein d'institutions européennes qui restent structurellement réticentes à toute forme de politisation. Pris dans ce double angle mort, les clivages politiques et les identités partisans qui pourraient organiser le débat européen autour de contradictions économiques et sociales essentielles (sur les politiques économiques face à la crise, la politique d'accueil des migrants, la lutte contre la fraude fiscale, etc.) restent à l'état embryonnaire.

On ne peut pour autant renoncer à réfléchir aux moyens de faire émerger cette « politique

européenne ». Au terme de six décennies d'intégration économique et sociale, il est en effet illusoire de croire qu'on pourrait faire disparaître cet échelon de pouvoir européen (et ses effets) par le simple choix d'un retour au « national ». Mais il faut aussi tirer toutes les leçons de l'échec cuisant de deux décennies de réforme des Traités et renoncer à l'illusion du « grand soir institutionnel » et à son projet de démocratisation « par le haut ». L'enjeu est plutôt de faire émerger une politique démocratique là où s'exerce le pouvoir européen, notamment au cœur des « institutions indépendantes » (Cour de justice, Banque centrale et d'une certaine manière aussi Commission européenne) pour les « conduire » à prendre en compte d'autres attentes sociales et d'autres intérêts sociaux que ceux aujourd'hui engagés dans la construction du Grand Marché économique et monétaire. Et de la construire autour de campagnes européennes concrètes, telles la lutte contre le dumping social, le renforcement des politiques conduites contre la fraude fiscale ou la protection des droits et libertés dans l'ensemble des pays de l'Union... C'est à cette condition que les crises européennes permettront de renouer les alliances sociales seules à même d'arracher le projet européen à son isolement et à l'indifférence¹⁾.

Antoine Vauchez, directeur de recherche au CNRS au Centre européen de sociologie et de science politique (Université Paris I-Sorbonne-Ehess).

¹⁾ En ce sens, voir aussi Étienne Balibar, *Europe. crise et fin*, éditions Le Bord de l'eau, 2016.

À NOTER

Antoine Vauchez est l'auteur de *Démocratiser l'Europe*, coll. La République des Idées, Seuil, 2014



RETOUR SUR LE « NON » AU RÉFÉRENDUM ITALIEN

Les Italiens ont rejeté, lors du référendum de décembre dernier, la réforme constitutionnelle proposée et défendue par Matteo Renzi. Quelles leçons tirer de cet échec pour l'Italie, mais aussi pour la démocratie ?

La réforme constitutionnelle proposée par Matteo Renzi a été rejetée à 59 % des voix. La victoire nette et massive du « non » au référendum porté par Renzi en personne constitue un très fort désaveu de son gouvernement. Il a donc démissionné, et au bout de quelques semaines, un nouveau gouvernement a été constitué par l'ancien ministre des Affaires étrangères, Paolo Gentiloni. Je voudrais faire trois brèves observations à ce sujet.

La première concerne les futures perspectives politiques de l'Italie à court et moyen terme. Matteo Renzi, une grande partie de la coalition de centre droit (et également le parti Forza Italia de Berlusconi) et le Mouvement 5 étoiles appellent à des élections anticipées en avril. Toutefois, il est peu probable que ce scénario se réalise, avant tout parce qu'une nouvelle loi électorale devrait être votée avant la tenue de nouvelles élections. Il semble inévitable de devoir harmoniser les deux chambres au préalable, sans doute sur la base d'un système proportionnel. Et trouver des points de convergence en vue de l'adoption d'une nouvelle loi électorale ne sera pas une tâche facile, ni rapide. Le scénario le plus probable est celui de la tenue d'élections au printemps 2018 sous le gouvernement de Gentiloni, à la fin de la législature actuelle. Des rumeurs circulent sur un possible plan B pour l'Italie, avec la nomination de Mario Draghi au poste de Premier ministre en 2018. De fait, un système proportionnel pourrait préparer le terrain pour la nomination d'un technocrate externe soutenu par une solide majorité au Parlement. C'est un scénario possible pour 2018, lorsque Draghi aura clarifié son programme d'assouplissement

quantitatif (QE). Il pourrait même démissionner quelques mois avant la fin de son mandat.

Ma deuxième observation concerne la nature des réformes constitutionnelles proposées par le gouvernement Renzi, et peut se scinder en deux points. Tout d'abord, je voudrais revenir sur la restitution à l'État de pouvoirs et tâches qui ont été transférés aux autorités locales avec l'introduction d'un système fédéraliste fort en 2001 (réforme du Titre V). Le problème, c'est que ces



Matteo Renzi, président du Conseil italien accompagné de Paolo Gentiloni, qui lui a succédé après sa démission.

tâches et compétences ont été transférées sans autonomie fiscale. Sur ce premier point, les propositions de réforme étaient tout à fait justifiées. Deuxièmement, je voudrais parler de la tentative de passage d'un système bicaméral à un système monocaméral, c'est-à-dire sur le projet de transformation du Sénat en une sorte d'assemblée locale non élue dédiée à certains sujets spécifiques. L'objectif était de réduire les coûts (argument peu valable) et d'accélérer le processus législatif (argument plus solide). Toutefois, le second point n'est que partiellement vrai. Le problème n'est pas les « allers et retours » des projets de loi d'une chambre à

l'autre (ce qu'on appelle « la navetta »). Aujourd'hui, les lois passent par une procédure accélérée qui ne nécessite qu'une majorité simple, et peuvent être mises rapidement en place grâce aux « *decreti attuativi* ». Bien souvent, le processus est ralenti intentionnellement car il est au centre d'une véritable lutte pour le pouvoir entre politiques et bureaucrates. Ceci étant dit, la seconde partie de la réforme constitutionnelle de Renzi contenait des propositions intéressantes, mais insuffisantes pour opérer des changements importants.

Ma troisième et dernière observation porte sur le modèle démocratique occidental. Les pays où les risques de dictature sont très faibles (comme les États-Unis et le Royaume-Uni) peuvent se permettre de conserver des gouvernements forts et des systèmes bipartites. En revanche, les pays qui ont été confrontés à des gouvernements autoritaires (comme l'Italie et l'Allemagne) et qui ont, en outre, une tradition corporatiste plus marquée (et j'entends cela dans un sens positif), sont susceptibles de mieux fonctionner avec un système multipartite et un mode de scrutin proportionnel.

L'Europe continentale a opté pour un modèle à l'anglo-saxonne dans de nombreux secteurs de la vie européenne, pas toujours avec succès. Si nous voulons sauver l'Union européenne, et nous y avons tout intérêt, nous devons prendre une position fédéraliste plus ferme au niveau européen. C'est l'une des leçons que j'ai retenues des vingt années de tentatives d'introduction d'un système bipartite et d'un pouvoir présidentiel fort en Italie. La défaite de Renzi n'est que le dernier échec de la série. ☞

Edoardo Reviglio, chef économiste
à la Cassa Depositi e Prestiti

EUROPE POLITIQUE : VERS UNE DOUBLE DÉMOCRATIE

La crise financière a d'autant plus atteint l'Union que celle-ci n'avait pas réussi à se doter d'une puissance publique à l'échelon européen. Il convient d'abandonner cette logique d'intégration mue uniquement par les marchés : une puissance publique budgétaire doit venir compléter l'union monétaire.

Nous avons un besoin absolu d'Europe. Tel est le slogan de ce livre. L'Europe a été atteinte par la crise financière et ses répercussions, plus gravement qu'aucune autre région du monde à cause de la faiblesse de sa gouvernance politique. L'absence de puissance publique de niveau européen et l'incomplétude subséquente de l'euro provoquent l'anémie de la démocratie dans les États membres et menacent l'Union de désagrégation.

La crise financière et économique mondiale a été un révélateur de problèmes beaucoup plus profonds qui tiennent à la conception de la construction européenne. L'illusion est de croire qu'après les décisions prises au bord de l'abîme en 2012, un *statu quo* pérenne ait été atteint. La réalité est tout autre. La manière dont l'Europe prétend s'intégrer crée une entropie croissante, c'est-à-dire conjointement un vide de puissance publique européenne et un étouffe-

ment sournois des démocraties nationales. La méthode communautaire, qui renvoie à une logique dite néo-fonctionnaliste, a recherché l'intégration notamment en faisant prévaloir le droit européen sur les droits nationaux, donc en établissant la prépondérance de la Cour de justice européenne (CJUE).

Or le droit européen est purement horizontal et mono-principiel, au sens où il est avant tout un droit du marché intérieur, c'est-à-dire des libertés de circulation des agents économiques et, avec la citoyenneté de l'UE, des agents non économiques. Non rattaché à une communauté politique, il heurte les ordres juridiques nationaux qui, eux, procèdent de la verticalité du politique. Son principe, qui découle d'ailleurs davantage de la structure même du système juridique que d'un plan politique intentionnel, est celui du

fondamentalisme du marché : concurrence libre et non faussée, libre mobilité de tout ce qui peut se déplacer. La prolifération de ce droit qui s'impose aux législations nationales

Le droit européen est celui du fondamentalisme de marché

dépouille peu à peu les Parlements nationaux de leurs prérogatives souveraines. Il produit, en effet, un jeu de concurrence réglementaire intra-européen : les États membres subissent une

pression structurelle à mettre en œuvre une politique de l'offre.

Le droit européen est un espace en expansion continue. Aucune limite précise ne lui est assignée : la Cour de justice européenne revendique l'autorité de juger en dernière instance de la répartition des compétences. Il entrave la politique industrielle et sociale et conduit à la détérioration des services publics.

La priorité du droit de la concurrence sur les politiques publiques permet-elle un surcroît d'efficacité économique ? Là réside une autre illusion du fondamentalisme de marché. La prétendue concurrence libre et non faussée n'a rien à voir avec la concurrence pure et parfaite de la théorie normative. Jointe à l'union monétaire, elle a conduit à la concentration industrielle dans les pays qui possédaient déjà des avantages comparatifs, au dépérissement des territoires dans les régions désindustrialisées et à la divergence macroéconomique au lieu de la convergence entre les pays. Cela signifie que la logique de l'intégration européenne exclusivement par les marchés produit des transferts massifs à l'encontre des pays de l'Europe du Sud et en faveur du bloc germanique. Le refus par l'Allemagne d'une union de transferts n'est rien d'autre que le refus des transferts positifs qui aideraient à compenser les transferts négatifs dont elle bénéficie massi-



vement. Ces transferts positifs consisteraient à produire des biens publics communs dont l'Europe dans son ensemble a le plus grand besoin après des décennies de dégradation des investissements publics, tant quantitativement que qualitativement.

Statu quo juridico-politique non viable

Le système juridico-politique européen est affecté d'une entropie croissante en raison de l'absence d'autorité démocratique européenne. La logique de compromis qui en découle ne peut viser qu'à maintenir un statu quo, menacé face aux bouleversements mondiaux par l'incapacité de conduire une politique macroéconomique commune. Ce divorce est devenu patent avec l'institution de l'euro qui a créé une puissance publique de nature fédérale, la Banque Centrale Européenne (BCE), tout en la privant de sa souveraineté dans le traité de Maastricht, en arguant de la neutralité de la monnaie. Il a fallu attendre le paroxysme de la crise financière en zone euro pour que la BCE recouvre la souveraineté du prêteur en dernier ressort, accentuant le déséquilibre provenant de l'absence d'autorité politique européenne. Cette absence a été compensée par un carcan de règles budgétaires arbitraires institué dans le Pacte de stabilité et de croissance, et renforcé lors de la crise par le traité budgétaire de 2012.

Les critiques provoquées par la politique de la BCE, en l'absence du cadre institutionnel européen permettant une coopération macroéconomique des pays membres, sont les signes que le statu quo n'est plus viable. Avec l'existence d'une monnaie, bien public par excellence, le néo-fonctionnalisme se heurte au problème hautement politique de l'identité collective. Il faut rechercher la solution, non pas dans un englobement fédéral subordonnant les souverainetés politiques des États membres, mais dans une double démocratie faisant interagir les niveaux européen et nationaux de puissances publiques.

Pour une véritable puissance publique budgétaire

Fonder la double démocratie implique un pacte européen qui institue un budget doté de ressources fiscales propres sous l'autorité d'un Parlement européen. En effet, le budget est une dimension constitutive du politique

À lire, leur dernier ouvrage publié en janvier 2017, *La double démocratie. Une Europe politique pour la croissance*, Éditions du Seuil, 2017.

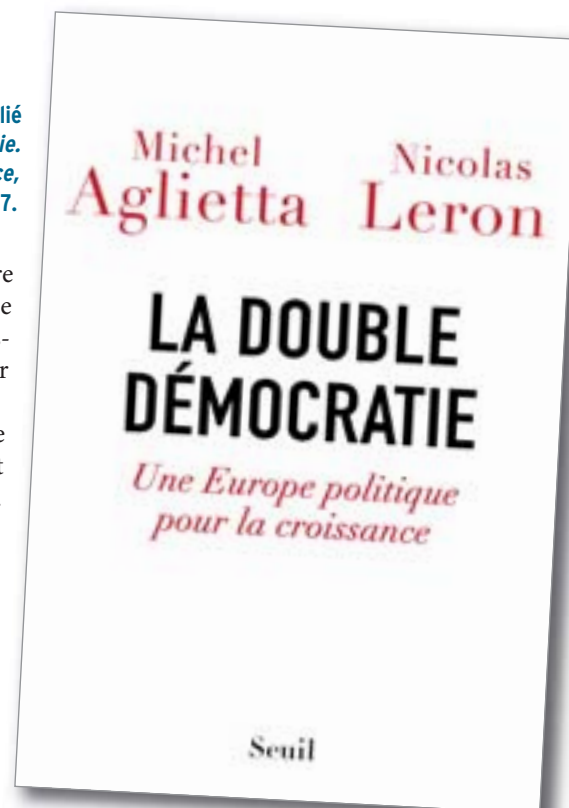
par la capacité de lever l'impôt et d'émettre une dette de la société vis-à-vis d'elle-même pour produire des biens communs. La puissance publique budgétaire vient compléter l'union monétaire.

Les finalités du budget d'une Europe puissance publique sont l'investissement à long terme pour la croissance soutenable. Un budget de 3 à 3,5 % du PIB européen hors Royaume-Uni fournirait l'assise d'un investisseur en dernier ressort recherchant la complémentarité entre investisseurs publics et privés. Son rôle serait de garantir un système financier reposant sur un réseau de banques publiques de développement et sur des clubs d'investisseurs à long terme responsables pour briser la tragédie des horizons. Le développement d'un marché d'obligations européennes donnerait à la BCE l'outil pour soutenir la croissance.

Animé d'une vision du futur par l'investissement, le budget européen orienté vers le long terme contribuerait à des transferts positifs entre les nations et ainsi les redynamiserait. Les rapports entre les pays membres passeraient d'un jeu à somme nulle ou négative, provoqué par l'austérité généralisée des années 2011 à 2013, à un jeu à somme positive qui rétablirait la confiance. Il y aura double démocratie si le budget européen fortifie les puissances publiques nationales en desserrant l'état réglementaire de l'UE, celle-ci n'étant plus seulement un État régulateur, mais une puissance publique à part entière.

La recomposition des responsabilités entre le niveau européen et celui des pays membres permettrait de rendre les politiques de stabilisation plus intelligentes et démocratiquement légitimes en réformant en profondeur le semestre européen.

En effet, la remontée de la croissance par l'investissement de long terme donnerait les moyens de rendre les ajustements nationaux plus symétriques. Le principe consiste à partir



de l'ajustement budgétaire pour l'ensemble de la zone euro et de le rendre contingent au cycle économique, avant de convenir du partage entre les budgets nationaux.

Pour cela il faut créer une agence budgétaire européenne indépendante qui déterminerait l'effort budgétaire primaire agrégé dans la perspective d'une stabilisation à long terme des dettes publiques et proposerait un partage entre les budgets nationaux.

Créer une agence budgétaire européenne indépendante

• Cette agence gèrerait un fonds de stabilisation contra cyclique. Sa proposition serait soumise à une commission parlementaire

composée de représentants des parlements des États de l'Union européenne. Après modifications éventuelles, la proposition approuvée par la commission parlementaire aurait une légitimité démocratique et devrait obligatoirement être prise en compte par le conseil européen.

La double démocratie serait ainsi la réforme structurelle pour retrouver la dimension historique du projet européen. ☞

Michel Aglietta, professeur émérite à l'université Paris-Ouest et conseiller scientifique au CEPPII et à France Stratégie, et Nicolas Leron, chercheur associé au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris et président d'Eurocité

BREXIT, LE CASSE-TÊTE BUDGÉTAIRE

La question budgétaire figurera au centre des négociations engagées au titre de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne (TUE) sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union. C'est un sujet peu abordé tant sa technicité est grande. Pourtant, l'enjeu est immense.

Soixante milliards d'euros, ce serait, selon la rumeur, le coût estimé de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Mais, les conséquences vont bien au-delà de l'« exit » puisqu'elles concernent l'avenir des politiques financées par le budget européen pour les 27 États membres restants.

Le budget de l'Union européenne est pour l'essentiel un budget d'investissement. Les dépenses de fonctionnement en représentent moins de 6 %. Il est voté annuellement, selon une procédure comparable à celle de nos budgets nationaux, et il est encadré par un cadre financier pluriannuel de sept années qui détermine le plafond des dépenses pour la période, tant en crédits d'engagements qu'en crédits de paiement. Ce cadre fixe aussi la structure de ce budget, appliquant à chaque grande famille de dépenses (rubrique) un plafond (croissance et emplois, cohésion économique et sociale, agriculture et pêche, sécurité, aide au développement, dépenses administratives). Pour l'essentiel, ce budget est géré en gestion partagée, c'est-à-dire que la Commission et les États membres se mettent d'accord en début de période sur de grands objectifs qui sont ensuite développés et mis en œuvre au plan national, au cours de la durée du cadre financier.

Aucune disposition juridique particulière du Traité sur l'Union européenne (TUE) ou du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ne traitant la question des modalités du retrait d'un État membre, c'est la Convention de Vienne sur le droit des traités qui s'applique et notamment son article 70 selon lequel « le fait qu'un traité a pris fin en vertu de ses dispositions (...) ne porte atteinte à aucun droit, aucune obligation ni aucune situation juridique des parties, créés par l'exécution du traité avant qu'il ait pris fin ». Cette disposi-

*La part
du Royaume-Uni
dans le budget
européen varie entre
13 % et 15 %*



tion « s'applique à partir de la date à laquelle ce retrait prend effet ».

À l'exception de postes comme les dépenses administratives qui font l'objet d'un paiement dans l'année même où la dépense a été engagée, il existe un décalage de temps important entre le stade de l'engagement et celui du paiement. En jargon technique, cette situation donne naissance au RAL (reste à liquider) qui devrait atteindre 240 Mds d'euros fin 2016. Le Royaume-Uni devra assumer la part qui lui revient dans ce RAL qui couvre la période où il était

État membre de l'Union. Une partie de cette somme servira d'ailleurs à payer les dépenses engagées sur son propre territoire. Compte tenu de sa part dans le financement du budget européen, qui varie en fonction des années, entre 13 % et 15 %, il en résulte que le

Royaume-Uni devra assumer une charge d'environ 36 Mds d'euros uniquement à ce titre. Elle sera apurée au fur et à mesure que les demandes de paiement seront présentées à la Commission européenne. La logique voudrait que le rabais accordé au Royaume-Uni (6,1 Mds d'euros en 2015) ne soit plus d'application durant cette période dans la mesure où ce dernier ne participera plus à au financement des aides directes agricoles au revenu dès sa sortie, cause principale de sa forte contribution

COMMENT SE STRUCTURE UN BUDGET ?

Le budget européen se décline en crédits d'engagement et crédits de paiement. Les crédits d'engagement permettent de signer les contrats, les crédits de paiement permettent de procéder aux paiements au fur et à mesure de la vie d'un projet. Leur niveau atteignait respectivement 162,3 Mds d'euros et 141,3 Mds d'euros en 2015.

nette. Il en résultera que les rabais sur les rabais accordés notamment à l'Allemagne devraient aussi disparaître.

De plus, le Royaume-Uni est lié par les termes du règlement du Conseil qui a fixé le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020. En application des règlements adoptés dans le contexte de cadre financier pluriannuel auquel a souscrit le Royaume-Uni en tant qu'État membre, des engagements ont été pris par l'Union européenne en faveur de tous les États membres dans le cadre de programmes opérationnels agréés avec ceux-ci. Ces programmes sont mis en œuvre dans le cadre des budgets annuels. Le Royaume-Uni peut donc être considéré comme juridiquement tenu par ces engagements et appelé à contribuer à leur financement jusqu'à la fin du cadre financier actuel, c'est-à-dire le 31 décembre 2020.

Un Brexit en trois étapes

D'autres sujets à forte résonance budgétaire viendront s'ajouter, par exemple : le financement des retraites d'anciens fonctionnaires britanniques des Institutions (le fonds de pension auquel ils contribuent n'ayant jamais été créé, ces pensions sont payées par le budget), la question de la participation britannique aux agences européennes et de la relocalisation de celles situées sur le territoire britannique, la problématique des actifs qui appartiennent à l'Union européenne tels que le système de navigation Galileo. Comment, enfin, concilier une sortie en milieu d'année avec le principe de l'annualité budgétaire, dans le cas, par exemple, des aides directes au revenu payées aux États membres en début d'exercice budgétaire ?

Ce qui est dû doit être payé et le Royaume-Uni ne pourra échapper à cette réalité. On ne connaît pas encore l'analyse de la Commission européenne sur cette question. Néanmoins, il faut réfléchir avec pragmatisme à « l'emballage » qui devra entourer cette opération. On ne peut s'empêcher d'établir un lien avec la mise en place d'une période transitoire qui semble inévitable. On pourrait imaginer un « paquet » autour des éléments suivants : au-delà du délai de deux ans prévu à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne, le Royaume-Uni, qui perdrait son statut d'État membre, continuerait à payer pour les enga-

gements juridiques déjà pris, mais bénéficierait d'un certain accès au marché intérieur pour une période qui courrait jusqu'à la fin du cadre financier actuel. Ce Brexit en trois étapes permettrait aux deux parties de construire plus sereinement leur nouvelle relation sur la base de leur intérêt mutuel. Cela dit, si les ingrédients semblent être là, le montage sera délicat politiquement et techniquement : quel marché intérieur ? *Quid* de la libre circulation des personnes ? Quelles modalités de gestion pour les fonds concernés ?

S'agissant de l'accès au marché intérieur, il est exclu que le secteur agricole soit concerné puisque le Traité (art. 38) dispose que « *le fonctionnement et le développement du marché intérieur pour les produits agricoles doivent s'accompagner de l'établissement d'une politique agricole commune* ». Dès lors, ce secteur devra avoir un traitement « pays tiers », ce qui implique la mise en place de contrôles douaniers dès que cessera de s'appliquer la politique agricole commune. Mais les produits industriels et les services en bénéficieraient toujours. Ce serait une sorte de statut hybride « Espace économique européen » et « Union douanière Turquie », appliqué à titre transitoire. À titre transitoire aussi, la libre circulation des personnes continuerait à s'appliquer dans des conditions qui pourraient être proches de ce qui avait été convenu lors du Conseil européen de février 2016. À la fin 2020, le Royaume-Uni reprendrait définitivement toute sa liberté.

Compenser le manque à gagner

S'agissant des programmes que le Royaume-Uni serait appelé à financer au titre des engagements pris, le Royaume-Uni ayant perdu tout droit de vote lié à sa situation d'État membre à la fin de la période de deux ans prévue à l'article 50 du Traité sur l'Union européenne, il conviendra alors de l'associer de manière *ad hoc* à la gestion des programmes concernés.

La sortie du Royaume-Uni pose un très sérieux défi au budget européen. La disparition d'une contribution nette annuelle de l'ordre de 11,5 Mds euros pour 2015 (année plus élevée que la moyenne) va créer une forte pression

LE ROYAUME-UNI, DEUXIÈME CONTRIBUTEUR

Le Royaume-Uni était, en 2015, le deuxième contributeur net au budget européen (11,5 Mds euros) après mise en œuvre du « rabais » résultant de l'accord de Fontainebleau. C'est 30 % de moins que l'Allemagne mais le double de la France.

sur les politiques de l'Union qui ont une dimension budgétaire. Elle correspond par exemple au montant annuel des fonds consacrés à l'aide au développement, hors pays ACP (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) ou environ 20 % des dépenses agricoles. En l'absence de demande officielle du Royaume-Uni au titre de l'article 50, aucune analyse n'a été rendue publique qui permettrait de se faire une idée des conséquences pratiques de cette nouvelle situation, notamment en ce qui concerne la Politique agricole commune. Mais il faudra bien compenser

Le montage sera délicat politiquement et techniquement

le manque à gagner. On peut douter que les contributeurs nets soient disposés à mettre la main à la poche, une situation qui sera particulièrement délicate pour la France qui appartient à ce groupe mais qui est aussi un des grands bénéficiaires de la PAC. N'est-ce pas une excellente occasion pour reprendre la discussion sur de nouvelles ressources propres ?

À ce stade, une révision substantielle du cadre financier actuel pour la durée restant à courir jusqu'à la fin 2020 serait très difficile à mettre en place. Elle constituerait une remise en cause majeure de la stabilité nécessaire au développement, des programmes, par exemple, de cohésion territoriale. Il serait aussi politiquement choquant que le Royaume-Uni, chaud partisan de l'élargissement à l'est, n'assume pas au moins jusqu'à la fin du cadre financier actuel ses engagements à l'égard de ces États membres. Mais il faudra trouver une solution *ad hoc* pour combler les éventuels besoins de financement.

C'est donc un débat difficile qui nous attend mêlant intérêts financiers et sensibilités à fleur de peau. Un cocktail détonnant. ☞

Hervé Jouanjean, vice-président de *Confrontations Europe*, ancien directeur général du Budget à la Commission Européenne

PRODUCTIVITÉ, LE DÉFI DE NOTRE TEMPS

Depuis une vingtaine d'années, les économies européennes, et notamment l'économie française, connaissent un fort ralentissement de la croissance de leur productivité. De quoi susciter de profondes inquiétudes. Car si « *la productivité n'est pas tout, à long terme elle est presque tout* », rappelle Paul Krugman.

La productivité est anémique : comment l'expliquer ? Une première discussion consiste à mettre en avant des déficiences en termes de mesure. Chacun des termes du ratio définissant la productivité fait débat. Les controverses autour de la mesure du PIB⁽¹⁾ sont connues. Est notamment mis en avant un défaut de prise en compte de la qualité des services : comment imaginer en effet que le monde des technologies de l'information et de la communication n'aiderait pas à mieux comprendre, comparer, choisir ? L'évolution des modes de vie est aujourd'hui mal prise en considération : que dire de ces consommateurs qui aujourd'hui préparent leurs courses sur Internet ? C'est une production d'usages, non mesurée dans le PIB. Au dénominateur, mesure du travail et mesure du capital font tout autant débat. Évaluer la productivité pour la population au travail ou pour l'ensemble de la population active (incluant les chômeurs de toutes catégories) introduit un premier biais.

Difficile mesure du capital immatériel

De plus, faut-il ne prendre en compte que les heures travaillées comme élément de mesure du travail ou bien intégrer le niveau moyen de compétences des salariés ? Pour mesurer le capital, on retient le volume de capital fixe productif. Or, aujourd'hui, une grande part de la valeur découle en réalité de capital immatériel qui reste difficile à mesurer. Certaines entreprises sans capital fixe sont parfois considérées comme ayant autant de « valeur » que des entreprises à lourds capitaux fixes (Tesla, que l'on compare à General Motors). D'autre part, on ne s'interroge pas assez sur l'efficacité du capital financier : on mesure comme bénéfique une part de ce capital qui sert en




© Wavebreakmedia / Shutterstock

réalité à nourrir des bulles spéculatives... Les problèmes d'indicateurs sont donc multiples.

Une seconde controverse touche au changement de nature du progrès technologique. Les nouvelles technologies se répandent abondamment, toutefois elles ne se sont pas encore traduites par une accélération durable des gains de productivité. Pourquoi ? Le débat fait rage, en particulier aux États-Unis entre les partisans de Robert Gordon, et les techno-optimistes dans la lignée d'Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee. Pour Gordon, l'hypothèse d'une croissance infinie est une hypothèse discutable et la troisième révolution, celle des technologies de l'information, est infiniment moins puissante : nous entrons dans une phase de stagnation séculaire. Pour les techno-optimistes, les gains de productivité vont apparaître ; il faut simplement plus de temps pour aller cueillir les fruits qui sont « *plus hauts dans l'arbre* ». Le phénomène de destruction créatrice évolue, la productivité diverge de façon croissante entre firmes innovantes (à la frontière) et suiveurs. Selon Philippe Aghion, l'innovation fonctionne aujourd'hui peut-

être davantage qu'avant comme un passage à niveau, ce qui expliquerait l'absence de gain global de productivité. Avec de plus en plus de données sous forme numérique, il devient possible de développer des biens et des services radicalement nouveaux. Mais c'est la combinaison des services et des biens qui permet d'accéder aux gains de productivité futurs. « *Sans révolution des usages, il n'y a pas de croissance* », rappelle Michel Aglietta. « *On ne s'est pour l'instant pas encore approprié cette révolution technologique car elle reposerait sur une combinaison hommes-machines* » selon Lawrence Summers, et non sur une substitution. Dale Jorgenson défend l'idée d'une *hystérésis* de croissance due à la diffusion lente d'une innovation « *productrice d'idées* » plutôt que « *productrices d'objets et à la rencontre progressive des innovations et des nouveaux besoins issus de l'économie durable* ».

Face à ce diagnostic encore trop peu correctement appréhendé, le rôle des institutions publiques est central afin de mener une politique de croissance inclusive et éviter une destruction de la classe moyenne. Favoriser la croissance des entreprises les plus innovantes, encourager un dialogue social et un management de qualité, et surtout renforcer le niveau de compétences de la population active et investir dans les hommes, afin qu'ils puissent se saisir de leur capital éducatif et des nouvelles opportunités issues de l'innovation sont autant de champs de réformes qu'il faut explorer. 

Carole Ulmer, directrice des études,
Confrontations Europe

¹⁾ Sur la question de la mesure du PIB, lire Michel Aglietta et Carole Ulmer « Retrouver une boussole pour orienter les comptes publics » *Libération*, avril 2016, <http://confrontations.org/nos-recommandations/retrouver-une-boussole-pour-orienter-les-comptes-publics>.

QUELLE ORGANISATION DU SECTEUR FINANCIER APRÈS LE BREXIT ?

Alors que le Premier ministre, Theresa May, n'a toujours pas déclenché, en ce début 2017, l'article 50, les acteurs de la City ont déjà demandé le maintien du « passeport européen ». Ce maintien supposerait de respecter des règles et principes dont le Royaume-Uni souhaite s'affranchir... La négociation, qui n'a toujours pas débuté, s'annonce périlleuse.

Le Brexit ne constitue pas une bonne nouvelle, mais il s'agit d'une décision claire du peuple britannique que nous devons respecter en recherchant la meilleure solution pour l'Union européenne et pour la France. Pour les marchés financiers, le Brexit aura plusieurs conséquences.

Tout d'abord, le marché intérieur signifie, pour les services financiers, la possibilité pour les acteurs économiques d'offrir librement, ou de manière facilitée, des services dans tous les États membres depuis leur État d'origine : liberté d'établissement et libre prestation de service sont rendues possibles par le mécanisme du « passeport européen », qui repose sur la reconnaissance de l'agrément délivré à un acteur économique dans son pays d'origine par les autres États membres, le cas échéant.

En l'absence d'accord rééditant le cadre actuel entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, le Brexit signifierait la disparition du principe de libre prestation de service (possibilité pour les entités britanniques de servir le marché européen depuis Londres) et la disparition de la liberté d'établissement (possibilité de servir le marché européen par le biais de succursales dans l'Union européenne).

En tant que pays tiers, le Royaume-Uni pourrait vouloir se voir appliquer les régimes d'équivalence prévus dans les textes européens pour certaines activités. Néanmoins, ces régimes sont variables et reposent en général sur une décision de la Commission européenne de reconnaissance de l'équivalence de la réglementation du pays tiers avec les règles européennes et sur un agrément individuel octroyé par les autorités de supervision de l'Union

européenne aux entités des pays tiers reconnus équivalents. Or, ces régimes n'ont pas été définis pour garantir l'accès au marché intérieur de pays dotés d'un secteur financier aussi important et avec un degré d'interconnexion élevé que celui du Royaume-Uni, ce qui n'est pas sans soulever des problématiques spécifiques en matière de stabilité financière. Une adaptation, pour tenir compte du nouvel état créé par le Brexit, pourrait s'avérer nécessaire.

Cohérence du marché intérieur

Concernant la négociation d'un accord redéfinissant les relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, la position du gouvernement britannique n'est pas encore connue.

Les acteurs de la City se sont exprimés pour demander le maintien du « passeport européen », au moins à titre transitoire. Une telle


demande ne saurait, en tout état de cause, être compatible avec la possibilité pour le Royaume-Uni de recouvrer une autonomie réglementaire et de supervision, de ne pas être soumis à la Cour de Justice de l'Union européenne, d'in-

troduire des restrictions aux quatre libertés de circulation ou encore de renoncer à contribuer au budget européen. La cohérence du marché intérieur tient justement au lien indissociable entre l'accès au marché et le respect de l'ensemble des règles communes et des institutions chargées de les faire appliquer afin d'assurer l'égalité de concurrence entre tous les acteurs économiques.

La négociation à venir avec le Royaume-Uni pour redéfinir le cadre de ses relations avec l'Union européenne, devra nécessairement trouver un équilibre entre l'application de ces principes, sans lesquels le marché intérieur ne peut exister, et la recherche de liens économiques étroits.

En outre, les impératifs de stabilité financière devront être pris en compte dans la préparation du Brexit, ce qui peut impliquer un contrôle particulièrement étroit de certaines activités systémiques ou de souveraineté, telles que les chambres de compensation. La question de la localisation de ces activités aura vocation à être réexaminée.

Enfin, dernier chantier à ouvrir et non des moindres, la nécessaire réorientation du projet d'Union des marchés de capitaux (UMC),

engagé en 2015 par la Commission européenne, étant donné la place du Royaume-Uni dans ce secteur. La réalisation de ce projet demeure essentielle pour apporter à nos entreprises un marché des services financiers plus profond au niveau européen et des financements diversifiés et innovants. 

Odile Renaud-Basso,
directrice générale du Trésor



© Wikimedia

INDUSTRIE 4.0 : VERS UNE APPROCHE GLOBALE

Face au risque de stagnation séculaire et à la désindustrialisation,
l'Union européenne mise sur la transition vers l'Industrie du futur, dite industrie 4.0⁽¹⁾.

L'industrie 4.0, qu'est-ce donc ? Elle désigne l'intégration des technologies de l'informatique et de la communication dans les processus physiques (les « machines », les « usines »). Automatisation et robotisation, capteurs intégrés et réseaux connectés mais aussi économie de la fonctionnalité (quand Michelin propose, par exemple, une location de pneus sur la base d'un prix au kilomètre) et déploiement de services associés sont au cœur de cette révolution. Par exemple, lorsqu'Air Liquide lance son projet pilote d'usine du futur, Connect, l'entreprise vise à optimiser sa production et l'efficacité énergétique d'une vingtaine de sites français alimentant par canalisation des clients industriels en gaz divers. En adoptant cette révolution de l'industrie 4.0, les industriels entendent moderniser, optimiser et flexibiliser leur production, repenser leurs *business models* en promouvant une concurrence non seulement sur les coûts mais aussi sur l'innovation (montée en gamme) et parfois aussi relocaliser certaines chaînes de production au plus près de leurs clients. Esquisse d'un nouveau modèle industriel permettant de répondre aux nouvelles exigences des consommateurs en termes de qualité, de personnalisation des produits, d'impact environnemental et social, l'industrie 4.0 est aussi une occasion de renouveler la réflexion sur la place de l'industrie dans nos sociétés, élément indispensable pour soutenir la compétitivité de nos États.

Quels défis en termes de politiques publiques et de régulation une telle révolution pose-t-elle ? Quelle est la bonne approche pour faciliter l'innovation, mettre en œuvre des technologies qui bénéficient à la société, et en gérer les risques associés ? Les enjeux sont multiples. Un premier



© Nataliya Hora / 123RF

ensemble touche à la structuration de filières compétitives à l'échelon mondial et à la définition commune de marchés porteurs européens. Pour cela, non seulement de lourds investissements sont nécessaires, mais il est indispensable, de surcroît, d'accepter le changement et de créer des partenariats avec d'autres types d'entreprises et de coopérer avec des concurrents, notamment pour l'établissement de standards. Un embryon de coopération franco-allemande existe en matière de standardisation, il faut la muscler. Parallèlement, la

constitution de filières implique également une meilleure promotion des technologies auprès de l'ensemble du tissu industriel, et spécifiquement des PME. La puissance publique a un rôle à jouer dans la baisse des barrières à l'entrée dans les marchés de l'industrie 4.0 pour les PME, et elle doit également veiller aux phénomènes de polarisation industrielle. Les efforts doivent être également poursuivis dans la facilitation des liens entre start-up et grands groupes.

Point central de la formation

Un second point de blocage concerne la formation professionnelle et plus globalement le capital humain. Il existe au sein de l'Union des écarts

manifestes en termes de développement des compétences clés : les entreprises françaises étaient 17 % à avoir employé un spécialiste en Technologies de l'information et de la communication (TIC) et 20 % à avoir organisé des formations dans ce domaine, en 2014, soit 7 et 14 points de moins qu'en Allemagne. En Allemagne, les technologies de l'industrie 4.0 sont intégrées dans les cursus de formation depuis deux ou trois ans, ce qui n'est que très modestement le cas dans l'hexagone. Ce point de la formation est pourtant central, tant les inquiétudes face à la robotisation des emplois sont importantes. Il y a une tendance encore trop forte de nos politiques publiques à se concentrer sur les aspects techniques et à minimiser les changements requis en termes de compétences, mais aussi d'organisation du travail. L'éducation et la formation, les politiques migratoires et de mobilité intra-européenne sont dès lors à appréhender aussi à l'aune de ce défi. Établir un cadre commun de règles juridiques (propriété intellectuelle et protection des données notamment) au niveau communautaire est tout aussi indispensable à l'émergence d'un leadership européen en matière d'industrie 4.0.

Si de nombreuses pièces du puzzle sont aujourd'hui identifiées et de nombreux champs explorés par les institutions, les progrès de l'Union européenne dans l'adaptation à cette nouvelle vague d'industrialisation manquent encore du niveau d'ambition politique suffisant et d'une approche globale et commune véritablement intégrée pour être à la hauteur de l'enjeu. Qu'attendons-nous ?

Carole Ulmer, directrice des études,
Confrontations Europe

¹⁾ Khalil Rouhana, « Numériser l'industrie européenne : tirer parti du marché unique numérique » dans Interface « Innover à l'ère du numérique », avril 2016, en ligne sur confrontations.org.

FAVORISER LA VISIBILITÉ DES PROJETS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le Plan d'Investissement pour l'Europe (« Plan Juncker ») demeure encore trop axé sur des projets importants, de plus de 10 millions d'euros. Le défi est de donner davantage de visibilité aux projets de dimension plus modeste, en particulier à l'échelle régionale et locale.

La visibilité est un aspect déterminant pour faciliter le financement et la réalisation des projets d'infrastructures. La mise en place de réserves de projets ouvertes à tous est en effet susceptible de convaincre des investisseurs potentiels et d'améliorer les sources de financement, en complément ou en alternative aux subventions publiques.

Au cours de ces dernières années, de nombreuses recommandations provenant d'instances internationales et nationales (G20, MEDEF, Paris Europlace...) ont mis l'accent sur la nécessité de disposer d'un minimum de visibilité sur les réserves (« pipelines ») de projets, bien préparés en amont, de façon à renforcer leur attractivité auprès des investisseurs.

C'est dans cet esprit que la Commission européenne a lancé, en juin 2016, son Portail européen des projets d'investissement (EIPP), s'inscrivant dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe, dit « Plan Juncker ». La finalité de ce portail est de présenter des projets d'infrastructures, en attente de financement,

en mettant en ligne une description de leurs principales caractéristiques.

L'objectif est avant tout d'atteindre les investisseurs potentiellement intéressés. En effet, l'inclusion des projets ne donne en aucun cas un accès privilégié aux financements européens. Dans cette démarche, les critères d'admission à cette base de données sont limités.

Pour figurer sur le portail, le montant du projet doit être d'au moins 10 M€, il doit pouvoir démarrer dans les trois ans suivant sa mise en ligne sur le portail et être soutenu par une entité juridique publique ou privée établie dans un État membre de l'Union européenne. Il doit, enfin, être compatible avec les législations européennes et nationales en vigueur.

Pour une gouvernance régionale des infrastructures

La mise en place d'un site internet présentant les projets portés par des promoteurs individuels est une étape importante. Elle peut contribuer à de plus grandes synergies entre différentes sources de financement (fonds structurels européens, financements régionaux/nationaux avec des apports du secteur privé).

Elle ne répond cependant que de façon partielle à la vocation initiale d'une réserve transparente de projets à l'échelle européenne. Un aspect encore insuffisamment développé est la mise en valeur des projets de dimension régionale et locale. L'expérimentation d'un portail

adapté à la dimension régionale de projets d'infrastructures pourrait contribuer plus facilement au financement de projets de taille modeste (inférieurs à 10 M€) et faciliter l'établissement de financements conjoints public/privé. La plate-forme de projets, instance de coordination prévue dans le « Plan Juncker », pour agréger des projets de petite

*Un portail européen
comme réserve
de projets de dimension
régionale et locale*

taille afin d'obtenir un volume suffisant (condition indispensable pour bénéficier de la garantie du Fonds européen pour les investissements stratégiques, instrument

financier du Plan Juncker), est un moteur intéressant qui pourrait parfaitement s'intégrer dans ce dispositif.

Il est en effet fondamental de tirer profit de l'intérêt des investisseurs privés pour les orienter vers des investissements de plus faible taille (mais très nombreux) afin de développer un véritable marché des infrastructures de dimension régionale à l'échelle européenne.

Plus largement, il s'agit d'accompagner le mouvement vers une gouvernance régionale des infrastructures. Cette démarche repose sur un véritable partenariat entre acteurs publics et acteurs privés dans la détermination des priorités et la conduite des projets au plus près des territoires.

Au moment où se précise la prolongation du Plan d'investissement pour l'Europe, l'Union européenne a un rôle important à jouer pour favoriser une mise en contact entre investisseurs, porteurs de projets et acteurs publics à l'échelle des régions, espaces de proximité des citoyens. ☞

*Jean-Louis Marchand, président
de la Fédération de l'industrie
européenne de la construction (FIEC)*



© FNTP / Photothèque BEC Frères Tramway Montpellier 2000

MOBILITÉ DURABLE : RÉGULER ET INNOVER ?

Souvent pointée du doigt pour son effet sur l'environnement et le climat, l'automobile est également porteuse de fortes promesses de mobilité durable pour demain. Encore faut-il que le cadre de régulation permette à celles-ci de se concrétiser.

Les termes du débat sur les liens entre régulation et innovation sont connus de longue date : la régulation du comportement des acteurs économiques est-elle nécessairement un frein à l'innovation ? Ou peut-elle, au contraire, permettre d'orienter les processus d'innovation vers la réalisation d'objectifs d'intérêt général ?

L'industrie automobile est actuellement au centre de telles interrogations et ce du fait de la combinaison de trois facteurs. Tout d'abord, l'automobile, qui est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, est directement concernée par les efforts que doit entreprendre l'UE à la suite de la COP21. Par ailleurs, cette industrie connaît des mutations particulièrement profondes tant du point de vue technologique (voiture connectée, voiture autonome, voiture électrique) que de celui des usages (autopartage). Enfin, les enjeux économiques et sociaux sont extrêmement importants pour l'UE (l'industrie automobile représente environ 12 millions d'emplois directs et indirects, selon *The European Automobile Manufacturers' Association* – l'ACEA) et posent le préalable du maintien de la nécessaire compétitivité de l'industrie européenne.

Or, se dessine une tension entre le besoin d'une orientation des processus d'innovation vers les objectifs sociétaux (l'avènement des voitures autonomes peut aussi bien permettre de diviser que de multiplier par deux l'intensité énergétique des véhicules, selon le think tank Transport & Environment) et la nécessité pour les acteurs économiques de tester de nouveaux modèles économiques en dehors de contraintes réglementaires trop fortes.


L'initiative Drive-me à Göteborg

Par ailleurs, différentes études⁽¹⁾ ont démontré que si les réglementations en matière environnementale dans le secteur automobile ont un effet positif indéniable sur l'innovation incrémentale, elles échouent à promouvoir l'innovation dite radicale ou de rupture. Or, ce sont



bien des technologies de rupture qui bouleversent aujourd'hui – ou sont sur le point de bouleverser – le paysage industriel automobile (intelligence artificielle, par exemple). Il est essentiel, pour la compétitivité de l'industrie européenne, d'en promouvoir le développement en Europe.

Le développement d'initiatives comme *Drive-me*, menée par la Région de Göteborg (Suède), semble apporter une première esquisse de réponse à ce dilemme. Il s'agit, de fait, du projet pilote le plus important au monde en matière de voiture autonome. En associant industriels, pouvoirs publics, usagers, etc. en amont de la phase de commercialisation, ce type de démarche permet de valider les hypo-

thèses en termes d'usages des innovations de rupture et d'identifier notamment les besoins d'encadrement. C'est cette pratique inclusive qui assure un co-développement synchronisé des processus d'innovation et des activités de régulation. Philippe Herzog plaide⁽²⁾, « pour favoriser le développement de partenariats entre secteurs privé et public, afin de marier l'inventivité et l'innovation de l'un, l'expérience et la proximité du service aux populations de l'autre ». C'est cette association d'acteurs qui pourrait contribuer à l'avènement des biens publics du XXI^e siècle. 

Édouard Simon, membre du conseil d'administration de Confrontations Europe

À NOTER

Cet article est librement inspiré des échanges ayant eu lieu au cours de la réunion "*Sustainable mobility & industrial revolution(s): the automotive case*" qui s'est déroulée le 8 novembre 2016 à Bruxelles. Le compte rendu sera prochainement publié sur le site confrontations.org.

1) J. Crotty & M. Smith, *Environmental regulation and innovation driving ecological design in the UK automotive industry*, Business Strategy and the Environment, 17 (6), 2008, pp. 341-349 ; J. Lee, F. Veloso & D.A. Hounshell, *Innovation and Technology Policy: Lessons from Emission Control and Safety Technologies in the U.S. Automobile Industry*, Contribution to the Sloan Industry Studies Conference, 2007 (<http://isapapers.pitt.edu/139/>, consulté le 9 janvier 2017) ; A. Pilkington & R. Dyerson, *Innovation in Disruptive Regulatory Environments: A Patent Study of Electric Vehicle Technology Development*, European Journal of Innovation Management, 9 (1), 2006, pp. 79-91.

2) Cf. P. Herzog, *Une tâche infinie : fragments d'un projet politique européen*, éditions du Rocher, 2010, p. 252.

LA MICROFINANCE : UN OUTIL ÉTHIQUE, SOCIAL ET... EUROPÉEN

Alors que le chômage, la pauvreté, les inégalités s'accroissent en Europe, le travail indépendant connaît un véritable essor, la microfinance facilite les créations d'emplois et l'insertion professionnelle.

Est-il besoin de rappeler le contexte des difficultés économiques que vit actuellement l'Europe avec ses 20 millions de chômeurs⁽¹⁾, l'accroissement du nombre de ses citoyens vivant sous le seuil de pauvreté ou s'en approchant (84 millions de personnes, soit 16,9 % de la population⁽²⁾), l'impérieuse obligation d'accueillir 4 millions de migrants chassés de chez eux chaque année par l'extrême pauvreté et les conflits armés, un lourd endettement public contracté lors des « vaches grasses » ?


Paradoxalement, depuis plus de 20 ans, alors que, dans de nombreux pays, les emplois industriels déclinent, le travail indépendant, notamment dans le secteur des services, progresse⁽³⁾ avec l'essor des nouvelles technologies. Même si l'on peut regretter, parfois, une forte précarité chez les travailleurs indépendants due notamment à un système de protection sociale moins avantageux que celui des salariés et une dépendance – souvent

forte – à un seul donneur d'ordre, la tendance est bel et bien là. Et pour longtemps. En outre, près d'un chômeur sur trois, en Europe toujours, parvient à créer son propre emploi. La microfinance l'y encourage en lui donnant un accès au crédit qu'il n'obtient plus auprès du secteur bancaire, ainsi que, le plus souvent, un accompagnement pour la gestion de sa mini-entreprise. Toutefois, les politiques publiques n'ont pas encore assez évolué pour s'adapter à cette nouvelle donne du marché du travail.

Ce que beaucoup ignorent, c'est que la microfinance n'est plus un outil limité au Bangladesh où il a été réinventé dans les années 1970 et aux pays les plus pauvres. Elle est entrée en Europe et s'est très fortement développée ces dernières années à un rythme de 15 à 20 % par an. Une



© microStart

étude récente réalisée conjointement par les deux réseaux de microfinance (le REM et MFC⁽⁴⁾) et portant sur leurs membres, soit 149 institutions de microfinance de 22 pays européens, montre que la demande de microfinance n'a jamais été aussi haute. En 2015, près de 750 000 clients (micro-entreprises, entreprises sociales, travailleurs indépendants) constituaient un portefeuille total de quelque 2,5 milliards d'euros ! Il s'agit bien d'emplois qui sont créés et qui, dans une forte proportion, se maintiennent à terme, permettant autant de réinsertions individuelles et, par la même occasion, d'économies pour les budgets publics (baisse d'indemnités de chômage et augmentation de recettes fiscales⁽⁵⁾). 

Philippe Maystadt, ministre d'État, président honoraire de la Banque Européenne d'Investissement et ancien président de microStart⁽⁶⁾,
Patrick Sapy et Dominique de Crayencour, respectivement président et vice-président du Réseau européen de Microfinance

COMMENT FAVORISER L'ESSOR DE LA MICROFINANCE ?

- ▶ **Établir une définition satisfaisante et uniforme de la microfinance à travers toute l'UE.** Il s'agit de prendre en compte l'objectif d'inclusion sociale, l'indispensable accompagnement des clients et un montant maximum qui soit relatif au revenu moyen par tête dans le pays concerné. Une fois bien défini, il faudrait un cadre réglementaire approprié et donc proportionnel compte tenu du type de petites institutions financières concernées, de l'objectif social et non commercial, des niveaux de taux d'intérêt élevés nécessaires à couvrir les frais, etc.
- ▶ **Simplifier la création des micro-entreprises et du statut d'auto-entrepreneur⁽¹⁾.** Les politiques publiques doivent faciliter le passage du statut de chômeur à celui d'entrepreneur afin de supprimer l'obstacle énorme que constitue la perte des indemnités de chômage et l'obligation de cotiser à la Sécurité sociale avant même d'avoir produit un premier revenu⁽²⁾.
- ▶ **Calculer le « rendement », non seulement en termes financiers mais en termes d'impact social.** La Commission européenne a mis en place avec le groupe de la Banque européenne d'Investissement (BEI et FEI) des programmes de financement de la microfinance qui sont extrêmement utiles, mais il faudra aller plus loin. Dès le moment où la mesure d'impact social sera adéquatement prise en compte, les investisseurs privés et les budgets publics pourront apporter les ressources nécessaires grâce à une approche plus complète du « retour sur investissement ».

1) En France, la loi de 2008 créant le statut d'auto-entrepreneur a permis la mise au travail de quelque 2 millions de personnes.

2) En Belgique, la loi a changé en 2016 pour permettre aux demandeurs d'emploi de créer leur activité de manière progressive en conservant leur allocation de chômage de façon différentielle.

1) et 2) Source Eurostat.

3) Il est passé de 15 % à 17 % du total de l'emploi et frôle les 20 % aux Pays-Bas ou en Angleterre.

4) REM : Réseau Européen de Microfinance ; MFC : MicroFinance Center

5) Selon une étude de Vlerick Business School et microStart, les pouvoirs publics ont économisé plus d'un million d'euros en allocations diverses et perçu un million d'euros de taxes et de cotisations sociales en encourageant 315 chômeurs à créer leur propre emploi.

6) Une institution de microfinance belge.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE SOCLE SOCIAL EUROPÉEN ?

Le socle européen des droits sociaux, qu'entend mettre en place la Commission Juncker, est d'autant plus important que l'Union est menacée par les multiples fractures entre les États membres. Mais, pour être efficace, il doit répondre à trois conditions.

L'initiative de Jean-Claude Juncker de définir un socle social européen peut sembler paradoxale. En effet, l'Europe est la région du monde où les droits sont les plus nombreux et les protections les plus élevées. Ces droits sont inscrits dans de nombreuses directives, dans le Traité, dans la charte des droits fondamentaux, la charte sociale européenne. Bref, le « modèle social européen », cette jonction idéale de l'économie et du social, est notre marque de fabrique, ce qui nous distingue du reste du monde et singulièrement du monde émergent.

Alors pourquoi un socle européen des droits sociaux ? Parce que l'Europe est fracturée de toutes parts, que la crise de confiance que nous connaissons est d'une magnitude sans précédent et qu'elle menace l'essence même du projet européen. Cette initiative nous permet de redéfinir les contours de l'Europe sociale que nous voulons, celle de la croissance et de l'emploi, celle de « l'économie sociale de marché ». C'est une opportunité pour réconcilier les peuples européens avec l'idée que l'Europe peut répartir équitablement les fruits de l'économie mondialisée. Mais c'est aussi l'occasion d'être plus en phase avec les réalités du monde du travail d'aujourd'hui, sans tomber dans les dérives technocratiques qui ont alimenté la défiance vis-à-vis de l'Union jusqu'à son récent rejet. L'initiative du Président Juncker est une réponse possible à la crise de sens que connaît l'Europe dans la mondialisation. Mais, pour que cette démarche s'avère efficace, il faut la conduire en respectant plusieurs conditions.

Mieux définir le socle

L'objectif de ce nouvel instrument doit d'abord être mieux défini. C'est, en premier lieu, en agissant sur la convergence économique réelle (des structures économiques notamment) que



les Européens avanceront vers davantage de convergence sociale (augmentation des salaires, des niveaux de formation...). Ceci implique de mieux coordonner nos politiques économiques, grâce notamment au Semestre européen.

La deuxième condition tient précisément à la bonne articulation avec les instruments existants. L'Europe regorge d'outils, d'initiatives, de projets efficaces. Utilisons-les. Faisons-les vivre !

Troisième condition, ciblons les priorités pour garantir l'action et l'effectivité des mesures. Le Socle européen des droits sociaux manquera sa cible, s'il comporte vingt « domaines ». Nous devons sélectionner les sujets à traiter en tenant compte des défis du monde du travail de demain. Deux champs méritent une attention particulière. Le premier est celui des nouvelles formes d'emploi et de leurs conséquences sur le droit du travail et la protection sociale. Nous avons besoin de plus de données sur les trajectoires, les évolutions du non-salariat, le poids de la polyactivité, la diversité des niveaux de protection en Europe. Pour, à terme, compléter éventuellement l'acquis social européen, il faut mieux comparer les situations et les pistes dessinées

(par exemple le statut de travailleurs indépendants économiquement dépendants en Espagne), avoir une vision plus fine et plus juste de la diversité des situations, de la réalité des mutations et des besoins en protection. Il s'agit de réfléchir collectivement à des questions aussi fondamentales que la pertinence de la distinction entre salariat et travail indépendant, la création d'un statut intermédiaire, voire la refonte plus profonde des statuts et des protections qui y sont attachées.

Le deuxième champ, où l'analyse comparative et l'établissement d'un cadre de référence sera utile, est celui de l'investissement dans le capital humain et la formation dont l'Europe a tant besoin. Pour tirer son épingle du jeu de la mondialisation, il est urgent d'augmenter la valeur ajoutée des biens et services produits en Europe, d'améliorer notre compétitivité globale et de préparer l'économie de l'avenir. Mais également de remédier à l'inadéquation des compétences. Ce qui sup-

pose de travailler beaucoup plus sur l'acquisition des compétences de base à l'école et dans la formation tout au long de la vie. Mais aussi de mieux anticiper les compétences dont les marchés du travail de demain auront besoin. Enfin, il convient de réfléchir à l'ouverture de l'accès à la formation aux travailleurs non-salariés, ainsi qu'à la portabilité du droit à la formation. Si l'on affirme que la formation tout au long de la vie est la condition de l'agilité des travailleurs européens dans la mondialisation, il faut garantir l'exercice de ce droit. Voilà le socle que nous voulons. ☞

Jean-François Pilliard,
président de la chaire dialogue social
et compétitivité des entreprises de l'ESCP Europe

ENTREPRENEURS SOCIAUX ET AVANT TOUT EUROPÉENS

Et, si le retour de la confiance en Europe passait par l'entrepreneuriat social et solidaire... Il ne s'agit pas là d'une boutade rhétorique. La dynamique existe. La feuille de route a été dessinée et ne demande qu'à prendre forme.

Les peuples européens se défient de l'Europe. Il ne sert à rien de leur asséner des discours moralisateurs construits par et pour des élites mondialisées. Il faut répondre concrètement à leurs peurs de l'avenir. La carte électorale du Brexit révèle la fracture terrifiante qui traverse l'Europe entière : les jeunes, les diplômés, les Londoniens, les actifs d'un côté, et les âgés-retraités, les ruraux, les chômeurs-déclassés, de l'autre.

Les peuples européens n'accordent plus leur confiance à des dirigeants financiers et économiques qui les ont conduits à la catastrophe de 2008. Ils considèrent les institutions européennes comme opaques, contraignantes, peu démocratiques.

Quel rapport avec l'économie sociale et solidaire ? Il est essentiel ! L'entrepreneuriat social et solidaire pourrait – voire devrait – agir comme un agent de retour à la confiance démocratique européenne, un acteur de réconciliation de l'économique et du social écartelés aujourd'hui par la fin des États Providence européens. Dans cette crise sans précédent que traverse la social-démocratie, il est un partenaire de nouvelles politiques publiques co-construites avec les sociétés civiles. L'économie sociale et solidaire est l'une des solutions permettant de faire face aux problèmes. Essayons-la pour de vrai. On dit aussi qu'elle est fille de la nécessité. Cette nécessité devient brûlante, avant que les démocraties européennes ne se transforment en « démocraties ».

Michel Barnier, après Jacques Delors, l'avait compris. Lorsqu'il était Commissaire européen, il a relancé une politique européenne favorable à un entrepreneuriat social modernisé, en publiant notamment une Initiative pour l'Entrepreneuriat social (IES), le 25 octobre 2011, et en créant un groupe d'experts (GECES) auprès de la Commission. Il était parvenu à secouer le cocotier entre

une vieille économie sociale européenne (coopérative et mutualiste) et le nouvel univers des start-up sociales. Ça renâcle, ça résiste, ça discute, mais ça avance. Les 16 et 17 janvier 2014, à Strasbourg, se sont pressés 2 000 entrepreneurs et acteurs de l'ESS européenne, lors d'une manifestation judicieusement baptisée : « Entrepreneurs sociaux, prenez la parole ! ». La dynamique était au rendez-vous, trois commissaires et le président de la Commission présents. Une déclaration combative a été adoptée. Ce fut un succès.

Quatre grands problèmes

Après le départ de Barnier, le soufflé est retombé. Les nouveaux commissaires européens se montrent peu empressés sur le sujet. Les acteurs nationaux retournent à leurs préoccupations nationales. Le Parlement se fait discret. Heureusement de petites lumières brillent ici ou là. Le Luxembourg, sous l'impulsion de son ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire Nicolas Schmit, met l'ESS à l'ordre du jour de sa présidence. Un sommet sur le sujet se tient à Luxembourg, les 3 et 4 décembre 2015. Un GECES 2.0 est relancé et se met au travail

pour produire un rapport, remis à la Commission à Bratislava, le 1^{er} décembre 2016. Ce Rapport prolonge et approfondit l'initiative Barnier. Il fait, dès son titre, la synthèse entre Économie sociale et Entrepreneuriat social. C'est un appel à l'action, adressé aussi bien à la Commission qu'aux États membres et aux collectivités territoriales, visant à s'attaquer à quatre grands problèmes : un manque de visibilité, de reconnaissance et d'identité ; des difficultés spécifiques d'accès au financement ; un cadre juridique inadapté dans certains cas et un besoin d'internationalisation. Sur tous ces sujets le GECES fait des propositions, dans un esprit d'écosystème favorable à l'ESS.

Changer d'échelle

Et nous voici, avec une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. À moitié vide, car l'ESS ne figure pas dans le plan d'action 2017 du Président Juncker et les Commissaires ne semblent toujours pas très motivés par l'ESS. À moitié pleine, car une Initiative européenne sur les start-up et les scale-up, adoptée à Strasbourg le 22 novembre 2016, fait explicitement référence à l'économie sociale.

La vérité est que, pour aller plus loin, il faudrait davantage de rapport de force, avec une économie sociale plus puissante et mieux organisée au niveau européen, et des liens plus forts avec les organisations syndicales et les mouvements civiques et citoyens. Cela urge. L'ESS est une économie sociale de marché qui sait où elle va. Elle privilégie le long terme sur le court terme, les régulations collectives sur les réussites individuelles, l'investissement social sur la dépense sociale. Elle concilie la flexibilité et la sécurité. Elle est en phase avec le XXI^e siècle européen.

Alors, vite, on change d'échelle ?

Hugues Sibille, président de la Fondation
Crédit Coopératif et du Labo de l'ESS



© Il.22 / Fotolia

POUR UNE ÉCONOMIE COLLABORATIVE : ÉQUITABLE ET PARTICIPATIVE

Les *business models* des géants numériques tendent au monopole, sans assurer de véritable redistribution aux communautés qui créent la valeur, ni répondre aux défaillances de marché et à la nécessité de biens communs. Il est temps pour l'UE de faciliter aussi l'émergence de plateformes équitables et solidaires.

Les plateformes numériques sont au cœur de l'économie dite « collaborative ». Elles constituent des outils puissants de mise en relation, de partage et de coopération. Elles posent aussi des questions de propriété et de gouvernance. En effet, la plupart des industries numériques prônent le partage, la décentralisation et la démocratie, mais elles sont aussi captées par des monopoles « netarchiques », selon l'expression de Michel Bauwens.

On ne peut pas se contenter de décrire les dangers de concentration et de captation de la valeur par des firmes toutes puissantes de la mutation numérique et leur imposer des réglementations qui datent de l'ère industrielle. On peut éclairer l'avenir et les décideurs publics avec des modèles diversifiés de solutions « en communs ». Celles-ci revêtent souvent des formes d'organisations collectives de l'économie sociale et solidaire : coopératives, associations, mutuelles.

Partout en Europe et dans le monde, des citoyens et des entrepreneurs, des collectifs inventent de nouvelles formes de partage et de coopération pour créer, préserver ou accéder à des biens et des services en « communs ». Leurs objectifs d'équité et de redistribution les distinguent fondamentalement des plateformes numériques qui captent la valeur créée par leurs contributeurs et utilisateurs en se situant au-dessus des lois et de la justice sociale.

Par exemple, le mouvement « *Platform Cooperativism* », lancé fin 2015 à New York réunit des plateformes coopératives gouvernées par leurs utilisateurs et qui redistribuent de la valeur dans les communautés qu'elles

animent. Il a trouvé écho dans les groupements qui, en Europe, militent pour une économie numérique de justice et de partage. Le modèle coopératif est plébiscité pour construire des plateformes numériques équitables et solidaires, qui peuvent aussi permettre à l'économie sociale et solidaire de réinventer son modèle de gouvernance décentralisée.

Préservation des biens communs

« *La diversité des formes d'entreprendre est consubstantielle du modèle social européen autant que le dialogue social* », rappelle


Luca Jahier, Président du groupe III du Comité économique et social européen (CESE).

Favoriser des dynamiques de mobilisation diversifiées, éviter le modèle unique, la polarisation qui implique l'appauvrissement, prendre soin des exclus des transitions, inventer de nouveaux modèles gagnants, voilà des enjeux qui s'inscrivent dans une perspective de

préservation des biens communs, dont le plus fragile est sans doute celui de la construction des liens sociaux.

Le CESE a donc permis à 6 organisations proches de l'économie sociale et solidaire et des communs⁽¹⁾ de faire découvrir, le 5 décembre dernier⁽²⁾, à près de 200 personnes des expériences innovantes de plateformes coopératives, dans le domaine de la culture (1DLab, première plateforme de *streaming* équitable), de l'alimentation durable (BeesCoop, supermarché coopératif), du foncier (Dynamocoop, coopérative immobilière pour des lieux de création collectifs), des échanges de services entre entreprises (France Barter) et de prise de décision collective à distance (Loomio, créé

par Inspiral). Cette conférence a été aussi l'occasion d'échanger sur les questions de régulation : propriété des données (qui conduit actuellement à la constitution de monopoles), rémunération et protection sociale des travailleurs, financement des nouveaux modèles d'affaires, avec des financements participatifs et des monnaies locales, mais aussi de pointer leurs attentes vis-à-vis de l'Union européenne, des États et des collectivités locales, et de promouvoir de possibles partenariats entre mondes coopératifs, des communs, des villes...

Ces modèles coopératifs méritent reconnaissance et soutien, comme une partie intégrante du projet politique européen. La réglementation européenne gagnerait à les aider à répondre aux réelles défaillances de marché et à nourrir le bien commun et l'intérêt général, tout en responsabilisant les consommateurs et en protégeant les travailleurs. Ainsi, l'UE peut d'autant moins continuer à se contenter de voir l'économie collaborative comme un nouveau marché, que les « bienfaits de l'automatisation », sur la redistribution que certains mettent en avant, n'apparaissent pas toujours en termes monétaires : taxer les robots pour générer de nouvelles recettes publiques et une possible redistribution n'est pas une solution si simple à mettre en œuvre... 

Nicole Alix, présidente de *La Coop des Communs* et administratrice de *Confrontations Europe*

1) La Coop des Communs, *Confrontations Europe*, P2P Foundation, SMart, Ouishare, Cecop.

2) Cf. les présentations et les enregistrements audio sur le site de *Confrontations Europe* : <http://confrontations.org/restitutions-de-travaux/vers-une-economie-collaborative-equitable-et-participative-le-role-des-plateformes-cooperatives>.

À NOTER

En février, un *Interface* revenant sur les temps forts de la conférence sur les « communs » sera publié.



© Aurélie Stillestock

VERS UNE ÉCONOMIE POST-CAPITALISTE ?

L'économie collaborative se développe-t-elle toujours en faveur de ses utilisateurs ? Pas forcément. Des plateformes, comme Airbnb, Uber ou Facebook, opèrent une véritable captation de la valeur sans rétribution partagée. Il serait juste que les utilisateurs soient eux-mêmes détenteurs des plateformes.

Gâce à la technologie numérique et à Internet, la société civile est aujourd'hui capable de s'auto-organiser et de créer de la valeur sans permission, c'est-à-dire sans nécessairement passer par des intermédiaires comme les entreprises ou l'État. Cette économie collaborative basée sur un fonctionnement de « pair à pair » prend deux formes principales. La première, le pair à pair commun rassemble des personnes autour d'un objet commun (logiciel libre, design partagé...). Ce commun est une chose partagée, maintenue et défendue par une communauté qui émet ses propres normes de régulation. On y retrouve trois éléments fondamentaux : la ressource, la communauté qui gère cette ressource et une gouvernance active qui édicte des règles. Cette forme de collaboration des « communs » existe depuis longtemps à travers les prés communaux ou les coopératives, mais elle est revitalisée par le numérique.

La deuxième forme d'économie collaborative – les relations marchandes distribuées (directement de personne à personne) – s'apparente à une économie du partage. Mais, dans les modèles d'Uber ou d'airbnb, il n'y a pas de commun. Ce sont simplement des personnes qui, par le biais d'une plateforme, sont désormais capables de créer des relations marchandes en remplaçant les intermédiaires habituels par une plateforme privatisée. Et c'est ce que l'on appelle le « capitalisme netarchique », une manière d'aborder le marché par l'exploitation directe de la coopération humaine et de la production de communs par les pairs, sans passer par la rémunération du travail. C'est une forme de travail domestique non reconnu.

Ces pratiques collaboratives ne constituent pas un mouvement périphérique ou marginal. 1/6 du PNB américain est, aujourd'hui, généré par la connaissance partagée, par des ressources partagées qui créent de l'activité économique. La plupart des phénomènes « pair à pair » sont insérés dans le système capitaliste, comme chez Linux, qui est un système d'exploitation libre et

DÉFINITION DES « COMMUNS »

Les « communs » sont des biens partagés (jardins partagés, logiciels libres, design partagés, rivières...) maintenus et défendus par des communautés d'individus qui émettent leurs propres normes de régulation. Chaque individu contribue à élaborer et/ou entretenir ces « communs » et en bénéficie.

ouvert où 75 % des développeurs sont payés par des grandes firmes capitalistes. C'est un commun partageable, qui peut aussi être fait en dehors de ces grandes firmes, mais qui en réalité est inséré dans l'économie capitaliste.

Hyperexploitation des utilisateurs

Le problème aujourd'hui, c'est que le capitalisme netarchique opère une véritable captation de la valeur produite dans les communs. Les entreprises insèrent le commun dans leur système productif pour en extraire de la valeur commerciale. Facebook n'existerait pas sans les interactions de ses utilisateurs, alors que la valeur commerciale de Facebook n'est nullement partagée avec les co-créateurs de cette valeur. C'est de l'hyper-exploitation, du moins au niveau de la valeur marchande. On voit bien que le problème n'est pas nécessairement celui du développement du numérique ou de l'automatisation, mais bien celui de la redistribution de la valeur ainsi créée.

Comment remédier à cette exploitation ? Il faudrait modifier la sphère marchande de manière à essayer de faire en sorte qu'elle serve le commun. C'est tout l'objet du coopératisme de plateformes, un mouvement qui essaye, dans la sphère marchande, de faire de la plateforme un commun qui permet des relations marchandes véritablement distribuées (c'est-à-dire sans intermédiaire privé qui capte la valeur). L'objectif est d'assurer une juste rétribution et représentation des travailleurs de l'économie collaborative en appliquant le modèle coopératif aux plateformes. Ce modèle permet à chaque utilisateur d'être détenteur

de la plateforme et donc d'être partie prenante de la constitution des règles de la plateforme via une gouvernance démocratique et de bénéficier d'une redistribution équitable de la valeur créée.

Des résistances se font jour. Lassés d'être exploités par des plateformes qui dictent leurs conditions et leurs tarifs, des coursiers à vélo parisiens sont en train de créer une coopérative afin de s'assurer une meilleure protection sociale et des conditions de travail décentes. Ce type d'organisation constitue donc une voie de développement alternative pour l'économie collaborative, une forme d'économie post-capitaliste, qui permet de concilier les objectifs de protection des travailleurs et l'innovation sociale. La triade capital/État/nation est remplacée par un système composé des communs, entourés d'un marché éthique, lui-même entouré d'un État partenaire. Une manière de réorganiser les relations marchandes en faveur des communs... 

Michel Bauwens, fondateur de la Fondation pour les alternatives P2P

À NOTER



Michel Bauwens est l'auteur de *Sauver le monde - Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2015.

L'EUROPE ET LES JEUNES, UNE HISTOIRE D'EMPLOI

L'Union européenne devrait-elle faire appel au réalisateur Cédric Klapisch pour mieux faire connaître ses mesures en faveur de l'emploi des jeunes ? Il semble que oui ! De fait, si le succès de *l'Auberge espagnole* a fait connaître le programme Erasmus, les dispositifs européens d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes demeurent encore bien méconnus.

Que fait l'Europe pour l'emploi des jeunes ? À première vue, pas grand-chose. Seul le programme Erasmus, qui semble réservé aux seuls étudiants, est connu de tous. Et pourtant, pour près de la moitié des Européens, l'emploi figure en tête des défis politiques, d'après l'Eurobaromètre de décembre 2016⁽¹⁾. En octobre 2016, 4 millions de jeunes Européens de moins de 25 ans (hors étudiants) n'avaient pas d'emploi⁽²⁾. Le risque d'une « génération perdue » demeure élevé. Pour répondre à ce défi de taille, l'Union européenne a lancé, dès 2013, des initiatives comme la Garantie européenne pour la jeunesse et l'Initiative pour l'emploi des jeunes, dont peu de jeunes ont entendu parler... C'est pourquoi Confrontations Europe est allée à la rencontre de jeunes Lillois et Roubaisiens, pas particulièrement tournés vers l'Europe, pour échanger sur ces dispositifs et connaître leurs attentes vis-à-vis de l'Europe. Pour eux, ces initiatives européennes changent-elles la donne ?

A l'heure du premier bilan, la Commission européenne estime que ces dispositifs ont bénéficié à 14 millions de jeunes et qu'environ 9 millions de jeunes ont accepté une offre (d'emploi, dans la majorité des cas)⁽³⁾. En pratique, tout en engageant davantage de financements européens, ces initiatives promeuvent des démarches innovantes (accompagnement personnalisé du jeune, approche partenariale multi-acteurs, familiarisation au monde de l'entreprise) et incitent les États membres à mettre en œuvre des réformes structurelles de leurs modèles éducatifs ou de leur marché du travail. Mais elles ne peuvent aboutir qu'à



© Confrontations Europe

condition que les États membres et les régions les traduisent en politiques spécifiques. Le bilan est-il aussi positif ? Il est vrai que le renforcement des partenariats entre acteurs des politiques de jeunesse, de l'éducation, de l'emploi, partenaires sociaux et organisations de jeunesse a permis de meilleurs résultats. Cependant, les bénéficiaires ne sont pas toujours les jeunes plus en difficulté, comme le souligne Eurofound⁽⁴⁾. Par ailleurs, la qualité des offres reste variable : comment garantir la bonne qualité d'un stage ou d'un apprentissage ? S'agit-il de contrats aidés qui débouchent sur un emploi stable ? Un premier pas a été initié au niveau européen avec le cadre de qualité des stages, mais cela reste insuffisant. L'implication des entreprises apparaît aussi fondamentale, notamment dans le cadre de l'identification des besoins en compétences.

La mobilité, facteur d'insertion professionnelle

Autre levier d'action de l'Union européenne dans sa lutte contre le chômage des jeunes : la mobilité, grâce à la démocratisation du programme Erasmus +⁽⁵⁾. Les députés européens, Jean Arthuis en tête, travaillent à la

construction d'un statut européen de l'apprenti⁽⁶⁾. Cependant des freins importants persistent. L'information parvient mal aux populations les moins familiarisées à l'Europe. À Lille ou Roubaix, peu de jeunes ont eu connaissance du Service volontaire européen, un programme de mobilité pourtant ouvert à tous, sans condition de diplôme. Les démarches administratives peuvent aussi constituer un obstacle à la mobilité, autant pour les jeunes, les établissements scolaires que pour les entreprises.

Il est sûr que l'Union européenne agit sous bien des formes pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, mais ces démarches ne peuvent aboutir que si les acteurs nationaux et régionaux s'en emparent pleinement. Elles doivent également gagner en visibilité afin qu'à l'aube d'échéances électorales nationales, le projet européen puisse rimer avec solidarité. ☘

Katarina Cirodde, chargée de mission à Confrontations Europe

1) Sondage Eurobaromètre spécial 451.

2) Eurostat (décembre 2016).

3) « La garantie pour la jeunesse et l'initiative pour l'emploi des jeunes, trois ans après », Communication de la Commission, octobre 2016.

4) Rapport "Social inclusion of young people", Eurofound, 23 septembre 2015.

5) Lancé en 2014, il regroupe sept programmes antérieurs et s'adresse à un large éventail de personnes et d'organisations. Son budget court jusqu'à 2020 et s'élève à 14,7 milliards d'euros. Plus de 4 millions d'européens devraient en bénéficier.

6) Le député Jean Arthuis a d'ailleurs poussé au lancement d'un projet expérimental en septembre 2016 promouvant la mobilité des apprentis.

À NOTER

Retrouvez les propositions des jeunes de Lille et de Roubaix en allant sur le site <http://confrontations.org>

FAUT-IL SUPPRIMER LA DG COMMERCE ?

Les récentes négociations commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis (TTIP ou TAFTA) ou le Canada (CETA) ont suscité de vifs débats au sein des opinions publiques. Ce climat de défiance, remet-il en question l'avènement d'une politique commerciale européenne commune ?

Avant même l'élection de Donald Trump aux États-Unis, la plupart des grands sujets de politique commerciale semblaient faire les frais d'une *misconception*, voire d'une remise en cause. L'épisode du CETA, l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada, a brutalement illustré les tensions autour de la question centrale des compétences de l'Union en matière commerciale. Il en a été de même dans le cadre des discussions sur l'accord de Commerce entre les États-Unis et l'Europe (TTIP) : après avoir donné un mandat précis de négociation à la DG Commerce et à ses négociateurs européens, des États membres, et non des moindres, ont « torpillé » les discussions en brandissant la menace d'un veto, tandis que le Parlement européen exigeait encore plus de transparence, fragilisant la position de négociation déjà délicate des Européens. Dans les négociations avec Singapour ou le Maroc, la faiblesse de la politique européenne se traduit par les demandes incessantes d'avis juridique à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Autre exemple : les procédures anti-dumping se multiplient, mais les États membres ont du mal à s'accorder avec le Parlement européen sur la modernisation nécessaire des instruments de défense commerciale proposés par la Commission Européenne. Tout cela, dans un contexte déjà tendu : le statut d'économie de marché de la Chine, en cours de discussions, modifierait substantiellement les modèles de calculs économiques des « droits » compensateurs en matière de dumping.

A quoi, dès lors, sert la DG Commerce si elle n'est pas en situation de négocier correctement un Accord avec un partenaire étranger, ou pas suffisamment soutenue pour mettre en vigueur un bon Traité ?

La décision de l'avocat général de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 21 décembre dernier sur Singapour, apporte un éclairage sur ce que pourrait devenir la règle en matière de compétence. Le texte confirme clairement que tout accord commercial traitant de sujets de compétences nationales (ou régionales), comme l'environnement, les conditions de travail, les droits fondamentaux, les mécanismes de résolution des différends, etc. doit effectivement obtenir l'accord des Auto-



Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, Donald Tusk, président du Conseil européen et Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne.

rités nationales ou régionales compétentes avant d'être validé ou mis en vigueur. On ne pourra plus dorénavant se réfugier dans cette zone « grise » et c'est heureux.

Ratification à 38 risquée

Faudra-t-il, dès lors, adapter le périmètre de nos accords commerciaux aux domaines stricts de compétence de l'Union et continuer à les faire négocier par la DG Commerce, ou revenir à des accords négociés par les autorités nationales ? Choisira-t-on finalement d'ajouter, à une procédure européenne déjà longue, la ratification, souvent risquée, des 38 parlements nationaux ou régionaux dès lors qu'il s'agirait d'un accord « de compétence mixte » ?

Le bon sens a, en effet, bien inspiré les constructeurs historiques de l'UE en reconnaissant clairement qu'un traité de commerce ou d'investissement, négocié pour le compte de 28 États membres, représentant un espace économique de plus de 550 millions de consommateurs, est plus favorable qu'un texte discuté par chaque État séparément. Ce qui était vrai hier l'est encore plus aujourd'hui alors que les membres européens du club des dix principales puissances économiques du monde vont passer de trois à un – l'Allemagne – dans les dix prochaines années... Le « jouer collectif » impose que l'intérêt « commun » soit supérieur à l'intérêt individuel, car il y aura toujours des motifs de frustration dans le cadre d'une négociation « collective ». A titre d'illustration, le CETA reconnaît pour la toute première fois les produits européens à « indications géographiques ». C'est un progrès majeur pour l'Europe qui fera précédent. Mais la France ou l'Italie compteront toujours plus « d'appellations contrôlées » que la Wallonie ou l'Estonie. De même, il faut continuer à promouvoir nos valeurs « humanistes » dans tous nos accords de commerce, mais sans chercher à en faire nécessairement une priorité absolue, en raison de la conditionnalité de mise en œuvre, ou de remise en cause, effective des traités de commerce.

Nos institutions publiques doivent se positionner clairement pour éviter la cacophonie. A mon sens, la dimension européenne donne clairement un avantage en matière de Traité de commerce. Arrêtons donc de nous « chamailler » sur les compétences nationales ou européennes. Et donnons une mission claire à la Commission européenne et à sa DG Commerce. 🍀

Alain Berger, directeur exécutif de la Stratégie, Hill&Knowlton

COP 22 : APRÈS L'EFFERVESCENCE, UN RÉVEIL DOULOUREUX

Après le succès de la conférence de 2015 sur le climat, celle de 2016 à Marrakech s'annonçait comme une fête. L'élection de Donald Trump a subitement obscurci l'avenir de l'accord signé à Paris un an plus tôt. Ce fâcheux exemple pourrait compliquer les discussions autour du « paquet » législatif présenté par la Commission européenne, dont le volume dérouté déjà bien des experts.

La 22^e conférence internationale sur le climat (COP 22) s'est ouverte le 6 novembre à Marrakech dans des conditions idéales. Moins d'un an après sa signature, l'Accord de Paris venait d'entrer en vigueur, une rapidité sans précédent dans l'histoire des traités internationaux, grâce à la ratification de 111 pays. Tous ont confirmé ainsi leur engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour éviter une élévation excessive des températures sur la planète. Autres signes positifs enregistrés avant l'ouverture des travaux : les 170 pays signataires du protocole de Montréal sur la haute atmosphère ont accepté de le modifier dans un sens favorable à la protection du climat, et les 191 États membres de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile ont convenu de plafonner les émissions de ce secteur à leur niveau de 2020, quelle que soit la croissance du trafic aérien.

La dynamique créée par l'Accord de Paris a surpris les négociateurs, arrivés à Marrakech

l'esprit léger face à un ordre du jour peu ambitieux. Surpris, car si le texte devient applicable, il convient que les États remettent leurs plans d'action officiels ; or la plupart des pays n'ont pas dépassé le stade des promesses, les fameuses INDC, ou intentions décidées au niveau national de contribution à l'objectif commun. Mais la somme des INDC ne permet de contenir le réchauffement climatique que vers 3 °C ! Pour rester en dessous de 2 °C, objectif de l'Accord de Paris, il faudra que les NDC, c'est-à-dire les programmes précis qui succéderont aux intentions, soient beaucoup plus sévères...

L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, survenue le 8 novembre, a détourné l'attention et ouvert une porte de sortie pour les gouvernements hésitants. Ces derniers ont pu se contenter de sauver la conférence en renvoyant, au sein de comités tech-

niques, la mise au point de diverses modalités nécessaires pour rendre l'Accord effectif, telle que la mesure précise des émissions de chaque secteur d'activité dans chaque pays. Car l'arrivée à la tête de la première puissance économique mondiale d'un président ayant ouvertement déclaré son mépris pour l'Accord de Paris rassure les pays qui l'ont signé pour éviter l'opprobre,

mais qui n'envisagent pas encore les conversions qu'il implique. Imagine-t-on l'Arabie Saoudite, le Canada, la Russie, le Venezuela, etc. renoncer à exploiter leurs gisements de pétrole ou de gaz si les États-Unis poursuivent l'extraction de leur charbon ? Or, si l'on veut éviter un cataclysme climatique, l'essentiel de ces ressources fossiles devra rester sous terre...

Les acteurs non étatiques : de puissants moteurs de l'action

Profil bas de l'Union européenne

Face aux pays peu motivés, la victoire de Donald Trump a amené d'autres États à réaffirmer leur volonté de lutter sans faiblir contre la menace climatique. En bâtissant un programme national très cohérent, la Chine pourrait ainsi prendre le leadership des pays les plus engagés, aux côtés de pays moins importants en taille mais exemplaires à plusieurs égards, tels que l'émirat d'Abu Dhabi, le Costa Rica ou la Norvège. À Marrakech, 22 de ces pays ont lancé la « Mission Innovation », destinée à accélérer les recherches sur sept thèmes essentiels pour les années futures. Surtout, les incertitudes sur la politique américaine ont mis en lumière la détermination des acteurs non étatiques. Ces derniers apparaissent comme de puissants moteurs de l'action. On ne parvient plus à les dénombrer ; mentionnons par exemple les villes et régions réunies dans la coalition « Under 2° » (dont dix États des États-Unis, six Länder allemands, quatre provinces canadiennes, etc.), les grandes entre-



prises ayant adopté des objectifs internes de réduction de leurs rejets (205 membres dans la coalition « *Science Based Targets* », de Coca-Cola à Sony, en passant par Ikea, Carrefour, Renault...), les 30 patrons les plus riches du monde (dont la fortune personnelle dépasse le PIB de nombreux États) dédiant des sommes respectables à la recherche via la coalition « *Breakthrough Energy* », etc. Une tentative de coordination de toutes les initiatives a vu le jour, le Partenariat de Marrakech, mais les associations revendiquent leur autonomie d'action.

L'Union européenne a fait profil bas à Marrakech, emmenée par la présidence slovaque du Conseil, peu démonstrative. Cette attitude effacée reflète probablement le sentiment que de grosses difficultés attendent l'UE pour la mise au point des mesures lui permettant de respecter l'INDC annoncée, consistant en une réduction de 40 % de ses émissions d'ici 2030 (par rapport à leur niveau de 1990). Comment traduire cet objectif général, avalisé par le Conseil Européen d'octobre 2014, en une liste de progrès précis à accomplir par les 28 États Membres ? La Commission a posé les deux premières briques au cours des derniers mois, l'une avec sa proposition de réforme du système ETS (qui régit les émissions des grandes installations), l'autre avec sa proposition de répartition de l'effort entre les pays pour les émissions hors ETS.

Surcoût reporté sur les consommateurs

Cependant, l'exécutif européen est persuadé que les dispositions relatives aux émissions ne suffisent pas pour guider les États. La Commission a donc présenté le 30 novembre, après la clôture de la COP 22, un « paquet » intitulé « Une énergie propre pour tous les Européens », préconisant la révision de huit textes législatifs en vigueur et introduisant cinq nouveaux règlements, comprenant aussi une vingtaine de rapports, communications et documents de travail. Cet ensemble vise à modifier profondément la physionomie du système énergétique européen d'ici 2030, qui devrait être plus sobre en consommations et reposer davantage sur les énergies renouvelables. Celles-ci étant particulièrement développées pour la production d'électricité, le marché serait aménagé pour les accueillir et prendrait une envergure communautaire, grâce à un effacement des frontières techniques ou commerciales.



Compte tenu de la masse des textes à analyser, peu d'observateurs se hasardent à livrer une appréciation d'ensemble sur le paquet en ce début 2017. L'auteur de ces lignes ne se risquera pas à cet exercice, mais le travail mené au sein du groupe « Énergie & Climat » de Confrontations Europe à l'automne 2016 autorise néanmoins à formuler quelques remarques⁽¹⁾.

Il apparaît que la poursuite simultanée de plusieurs objectifs (réduction des émissions, efficacité énergétique, développement des sources renouvelables) aboutit à une dépense plus élevée que la poursuite d'un seul effort, la baisse des émissions. L'Europe y gagne en indépendance énergétique, mais le surcoût l'affaiblit dans

la compétition internationale. Les États étant bien conscients de ce risque tendent à dispenser la grande industrie de sa part du surcoût, qui est alors reportée sur les consommateurs domestiques. Appauvris par la crise économique qui a amputé leur pouvoir d'achat depuis 2008, ces derniers sont de plus en plus nombreux à sombrer dans la précarité énergétique : selon l'étude Insight Energy d'avril 2015, plus de 10 % de la population éprouve des difficultés à payer sa facture dans 24 des États membres de l'UE et ce taux dépasse 20 % dans 14 États.

Par ailleurs, la Commission affirme que les nouvelles orientations vont créer de nombreux emplois. Il est probable qu'elles vont en détruire également un nombre important ; la mésaventure des fabricants européens de panneaux

photovoltaïques face aux importations venues d'Asie incite à rester prudent. Mais même en supposant que le bilan soit positif, les nouveaux lieux de travail ne se situeront sans doute pas dans les mêmes régions et les mêmes secteurs d'activité que les anciens. Les États ne disposent pas tous des moyens de reconverter les salariés et ceux-ci ne seront pas tous enclins à déménager vers les territoires qui sortiront vainqueurs d'une compétition accrue par les nouvelles règles de marché.

Ces considérations rendront certainement les 28 États très méfiants dans les discussions qui vont s'ouvrir autour du paquet « Énergie propre ». Après le Brexit, l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, élu sur un programme franchement nationaliste, ne poussera pas les gouvernants européens à l'ouverture. Faute d'une solide volonté de partage de la part des pays détenant aujourd'hui les meilleurs atouts, de nombreux amendements aux textes initiaux seront nécessaires pour conclure. Rendez-vous en 2019, pour la COP 25... 🍀

Michel Cruciani, chargé de mission au Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières à l'Université Paris-Dauphine, conseiller Énergie-Climat, Confrontations Europe

¹⁾ On trouvera sur le site Internet de Confrontations Europe les comptes rendus des deux réunions tenues à Bruxelles sur « Les trajectoires de transition énergétique dans cinq États » et de la réunion tenue à Paris sur « Efficacité énergétique et réduction des émissions ».

DÉFENSE ET SÉCURITÉ : DÉNI OU SURSAUT ?

L'Europe n'a jamais été autant menacée par les crises à ses frontières et par les attentats djihadistes sur son propre territoire, l'attentat de Berlin de fin décembre en est le dernier exemple. Il est temps que l'Europe réponde à ces défis en mettant en place une politique étrangère et de défense commune.

Rarement depuis la guerre froide, l'Europe s'est trouvée à ce point menacée. Alors que sa politique visait à consolider, dans son voisinage, des zones de prospérité et de stabilité plus ou moins démocratiques, c'est l'inverse qui se produit : ce sont les crises et l'insécurité du voisinage qui se répercutent en Europe et fragilisent sa propre sécurité. L'Union européenne se trouve en effet confrontée à des crises durables, multiples, sans solution évidente ni rapide. Les menaces viennent à la fois des rapports de force classiques, la Russie contestant l'ordre européen et s'évertuant à perpétuer une zone grise de conflits et d'insécurité entre elle et l'Union. Les menaces viennent également des États du Sud, au Moyen-Orient comme dans la bande sahélienne, en proie à des conflits. Le tout alimentant, sur le territoire même de l'Europe, des terroristes djihadistes très actifs depuis 2015, alors que des centaines de milliers de réfugiés fuient également les guerres du Sud pour chercher asile sur le continent européen. Au final, bien des éléments – la peur de l'adversité, la menace terroriste, les difficultés d'accueil de réfugiés très nombreux, sur fond de crise économique ou encore le vieillissement des classes moyennes inquiètes de leur possible paupérisation –, nourrissent des mouvements populistes et d'extrême droite de plus en plus puissants. On peut même se demander si la plus grande menace sur la sécurité des démocraties européennes ne réside pas dans la remise en cause croissante, voire banale, des valeurs mêmes de la démocratie.

Dans ce contexte déjà fortement dégradé, trois chocs extérieurs viennent assombrir encore un peu plus l'avenir : le Brexit qui remet en cause l'intégrité physique de l'Europe ; la

victoire de Donald Trump aux États-Unis qui fait chanceler l'Alliance atlantique et les valeurs démocratiques qui la fondent ; et l'autoritarisme croissant en Turquie, bafouant les droits de l'homme élémentaires. Avec, à terme, cette question effrayante : que devient l'OTAN si ses États membres ne sont plus « *déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit* » ?

Échelon européen pertinent

L'Europe se trouve face à deux options : le sursaut ou l'attentisme. Le sursaut suppose une relance rapide et déterminée de la politique étrangère et de défense commune de l'UE, avec les États qui le souhaitent et le peuvent sous impulsion française, et avec en toile de fond une vision commune du rôle de l'Union dans la mondialisation et du bon degré de complémentarité avec l'OTAN. L'attentisme, lui, se nourrit d'une propension systématique au déni, au refus de croire à la réalité du Brexit ou de l'évolution politique inquiétante des États-Unis. Les Européens refusent de se prendre en main, par peur de précipiter ce qu'ils ont toujours voulu éviter : l'indifférence, voire l'abandon stratégique des États-Unis.

Si le monde était raisonnable, le volontarisme européen serait d'ores et déjà en marche, empreint de résilience stratégique et de vigilance, voire de résistance, démocratique. Mais, comme l'irrationnel domine un peu partout, c'est plutôt la tentation du déni et de l'immobilisme qui semble l'emporter.



© CFM / Shutterstock

Et pourtant, plusieurs arguments militent en faveur d'un sursaut européen. D'une part, la nouvelle équation stratégique de l'Europe semble très simple : les crises sont de plus en plus nombreuses, l'Amérique de moins en moins présente, ce qui ne peut, logiquement, qu'entraîner plus d'Europe. D'autre part, l'échelon européen s'affirme bien plus pertinent que l'échelon national : ni la lutte contre le terrorisme, ni la pacification des crises extérieures ne peuvent désormais être menées à l'échelle nationale. Enfin, la valeur ajoutée de l'Union pour les phases de stabilisation post-crisis est sans équivalent : aucun État seul ne peut en effet mobiliser des dizaines de milliards d'euros pour la consolidation de la paix, comme le peut le budget européen.

Ne pas laisser s'imposer le renoncement stratégique et politique de l'Europe est vital. Car l'un va avec l'autre : si l'Union européenne renonce à prendre en main sa propre sécurité, ne renoncera-t-elle pas aussi à défendre ce qui reste le fondement même de son existence : la démocratie politique représentative et la liberté d'entreprendre et de penser ?

Nicole Gnesotto, professeur au CNAM et présidente du conseil d'administration de l'IHEDN (Institut des Hautes études de Défense nationale)

« L'ÂME DES PEUPLES », DES RÉCITS DE L'INTÉRIEUR

« Parce que pour connaître les peuples, il faut d'abord les comprendre », c'est la devise de la collection « L'Âme des Peuples », qui compte désormais trente ouvrages, nous invitant à découvrir, de façon approfondie et intimiste, des pays. En ces temps de défiance et de réinterrogation des récits nationaux, elle s'avère bien utile.

« L'Âme des peuples » : le nom de la collection de ces petits livres est déjà porteur de promesses, à la fois invitation au voyage et cheminement vers la connaissance. Les premiers livres de la collection s'intéressent aux voisins tout proches. « La collection a des racines européennes absolues », explique son directeur de collection, Richard Werly, correspondant du quotidien suisse Le Temps à Paris. « C'est à Athènes qu'elle est née, il y a quatre ans. Je couvrais alors la crise grecque. J'avais rencontré beaucoup d'économistes, d'experts, mais, fin 2012, j'ai interviewé le philosophe grec, Stelios Ramfos qui m'a très solennellement dit : "Vous ne parviendrez jamais à réformer un pays sans comprendre et connaître son peuple". Pour lui, la crise grecque n'était pas économique, mais culturelle. Cela a été un déclic. » La collection « L'Âme des peuples », était née.

Publiés chez Nevicata, une maison d'édition belge spécialisée dans le récit de voyage et le documentaire au long cours, ces petits ouvrages à la belle maquette épurée, se lisent bien souvent d'une traite. On y trouve, tout d'abord, un récit



Retrouvez les livres de la collection publiée aux éditions Nevicata : *Allemagne, Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne* pour ne citer que les pays de l'Union européenne. Sans oublier les petits livres dédiés aux villes européennes : *Bordeaux, Bruxelles, Milan, Vienne*. La collection compte déjà trente ouvrages en français. Au printemps prochain, deux livres paraîtront en anglais : *Birmanie et Bruxelles*.

personnel proposé par un auteur, fin connaisseur du pays, qui est souvent un journaliste ou un universitaire. « C'est un récit incarné », précise Richard Werly, qui a, lui aussi, beaucoup voyagé en tant que grand reporter. Souvent écrit à la première personne, ce récit tente de façon presque intimiste de décrypter l'esprit d'un peuple, son histoire, ses valeurs... Il s'agit en quelque sorte de pénétrer les viscères d'un peuple, de le comprendre, l'appréhender et le refaire vivre sous sa plume. Ensuite, dans une deuxième

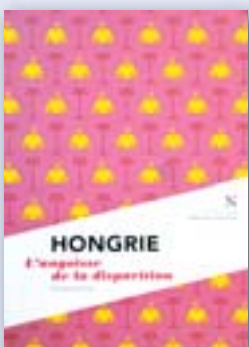
partie, l'auteur se livre à un « exercice d'humilité », pour reprendre les termes du directeur de collection, en proposant trois entretiens avec des personnalités du pays : le plus souvent, un historien, un sociologue et une figure plus décalée : artiste, architecte, écrivain ou essayiste...

Le dernier né de la collection est la Hongrie au sous-titre explicite : *L'angoisse de la disparition*. Cette attention à la dimension culturelle prend tout son sens dès que l'on s'attache à retracer le parcours d'un nouvel

entrant dans l'Union européenne. De fait, comme tient à le préciser, Richard Werly, « il a manqué un accompagnement culturel, psychologique des nouveaux pays de l'Union. Alors que ces pays venaient de vivre des décennies de négation de leur âme, on a pensé que l'économie allait faire le travail d'acculturation. On voulait leur vendre l'Europe, on avait juste oublié le client. Ce qui a manqué à l'Union européenne, c'est un département "Âme des Peuples". » La lecture de ces petits livres, entre récit de voyage et essai, nous offre ce supplément d'âme. 🌀

Clotilde Warin, rédactrice en chef,
Confrontations Europe

EXTRAITS DE « HONGRIE, L'ANGOISSE DE LA DISPARITION » PAR FRANÇOISE PONS



« Seuls sur une île, perdus dans un océan slave, comme assiégés : ainsi se perçoivent les Hongrois qui restent marqués par leur histoire d'occupations successives depuis le seizième siècle. La domination de l'Empire ottoman, des Habsbourg puis le communisme ont aiguisé cette sensibilité. »

► Balász Ablonczy, historien, professeur à l'Université ELTE de Budapest : « Nous sommes un peu désillusionnés par l'Europe en ce sens que nous n'avons pas rattrapé l'Autriche, notre frère ennemi dans l'histoire, notre objectif tant rêvé. Nous sommes frustrés de travailler comme des malades et avec la même qualité qu'à l'Ouest, mais pour un salaire de misère. »

► János Lackfi, poète, écrivain, traducteur : « La sensibilité de notre bon Hongrois se sent blessée par l'esprit de standardisation venant de Bruxelles : il voudrait faire autrement, c'est-à-dire tout seul. »

► Soos Eszter Petronella, politologue : « Avec un Occidental on parle du Fidesz comme d'un parti conservateur. Mais en réalité en Hongrie, être conservateur c'est être communiste, car le communisme a brisé toute tradition. Il n'y a rien à protéger du passé. (...) En Hongrie, la droite est révolutionnaire : elle veut créer un pays d'après sa propre vision. »



RENAULT
La vie, avec passion

Nouvelle Renault ZOE : Rouler 100 % électrique n'a jamais été aussi facile

Avec sa nouvelle batterie Z.E. 40, ZOE dispose d'une autonomie doublée par rapport à son lancement : 400 km NEDC (New European Driving Cycle, norme européenne de mesure des émissions et de la consommation), soit 300 km en usage réel urbain et péri-urbain.

Cela fait aujourd'hui de ZOE le véhicule électrique grand public qui va le plus loin avec une seule charge. Déjà numéro 1 des ventes en Europe, ZOE voit ses possibilités d'usage s'élargir, tout en restant abordable à l'achat.

Pour Renault, pionnier du véhicule électrique en Europe et leader de ce marché, ZOE dotée de la batterie Z.E. 40 est une nouvelle preuve de sa stratégie volontariste de déploiement à grande échelle du véhicule Zéro Emission.

